



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 mars 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de réponses et questions du public.

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Francesco Vilone à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2020.
- 10.06** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020.
1202363011
- 10.07** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 février 2020.
1207151004

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat avec Entretien Mana pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de douze mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754,68 \$, taxes incluses.
1198740002

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

- 20.02** Accorder un contrat à Les architectes Labonté Marciel s.e.n.c pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 204 700,08 \$ taxes incluses (contrat :181 545,53 - contingences: 18 154,55 \$ - incidences: 5 000,00 \$) Appel d'offres public n° 629544 - Contrat BAT.20-352.1 (1 soumissionnaire).
1200269002

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.03** Entériner une dépense additionnelle de 3 165,78 \$ taxes incluses pour une dépense totale de 94 303,11 \$ taxes incluses (saison hivernale 2018/2019) pour le transport des résidus de fonte de neige du lieu d'entreposage de la neige Angrignon, qui est réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval.
1206598001

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.04** Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020.
1207551005
- 20.05** Féliciter le Club de natation CALAC Richelieu de LaSalle pour son 40e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.
1207551006
- 20.06** Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2020. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.
1208419005
- 20.07** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée Festa della donna organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2020.
1208419006
- 20.08** Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 500 \$ à l'Association chinoise de méditation, de santé et de joie, 750 \$ à Bienvenue à l'immigrant et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.
1208419003
- 20.09** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement d'équipements sportifs afin de répondre aux normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.
1207551009
- 20.10** Accorder une contribution financière de 1000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité qui a eu lieu le 22 février 2020 dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs.
1208419007
- 20.11** Autoriser Les Kilomâîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.
1208420001

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

- 20.12** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 566 019 \$ soit 188 673 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans aux organismes ci-après désignés, pour la période et le

montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

1204629001

20.13 Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

1207551004

IMMEUBLE - ACQUISITION

20.14 Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 929 501 du cadastre du Québec. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises. Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

1200577003

30 – Administration et finances

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

30.01 Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques volets 1 et 2 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement afférent.

1206152001

ÉVÈNEMENT / PROCLAMATION

30.02 Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 17 avril 2020 et de réaliser des célébrations pascales le 18 avril 2020 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

1208419004

30.03 Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet 2020.

1208419001

30.04 Entériner la décision d'accorder gratuitement le prêt de patins à des élèves de l'école Henri-Forest de LaSalle dans le cadre d'une activité sportive de la Fondation du Canadiens à l'enfance au Centre Bell le 26 février 2020.

1207551008

30.05 Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

1208419008

30.06 Autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 28 mars au 5 avril 2020.

1207551007

DÉPLACEMENTS / FRAIS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

- 30.07** Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront dans la région de Charlevoix du 27 au 29 mai 2020.
1202365003

REDDITION DE COMPTES

- 30.08** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 février 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2020.
1207846002

40 – Réglementation

ADOPTION

- 40.01** Adopter le règlement 2098-LAS-197 amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement.
1192363115

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.02** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 4 735 013 (1700, boul. Angrignon).
1202363012

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

- 40.03** Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial.
1202363014

- 40.04** Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-18) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko) la construction d'un bâtiment multifamilial de 22 logements.
1192363107

- 40.05** Adopter avec conditions, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de 4 bâtiments commerciaux et la construction de 2 habitations multifamiliales.
1192363113

- 40.06** Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation.
1202363013

40.07 Refuser, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-21) visant à autoriser, dans le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur (lot numéro 1 930 424), tous les usages de la classe d'usages « industrie légère ».
1202363016

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.08 Autoriser l'ajout d'un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 87, 1ère Avenue.
1207151001

40.09 Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 771-A rue Gagné.
1207151005

DOMAINE PUBLIC

40.10 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2020.
1202363010

40.11 Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement d'un escalier menant au rez-de-chaussée et situé en cour avant et l'empiètement d'un escalier situé en cour avant et menant à l'étage du bâtiment situé aux 395 et 397, 8e Avenue.
1202363015

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1206360002

60 – Information

60.01 Dépôt de documents - rapports aménagement urbain.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance.



Dossier # : 1202363011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 08:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1207151004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 février 2020.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 17 février 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207151004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 février 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 17 février 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-21

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1198740002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximum de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:09

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198740002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 janvier 2017, un appel d'offres public avait été lancé par le Service de l'approvisionnement suite à une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle. Dans le but d'obtenir un meilleur prix, un service de qualité et ouvrir le marché aux petites entreprises, la stratégie utilisée pour l'octroi des contrats est de diviser les travaux requis en deux groupes différents :

Groupe 1 : Service d'entretien ménager pour la mairie d'arrondissement

Groupe 2 : Service d'entretien ménager pour la bibliothèque l'Octogone

Suite à l'appel d'offres, deux contrats pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque l'Octogone ont été octroyés à l'entreprise, Entretien Mana inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant maximum 379 172,14 \$ taxes incluses.

Le contrat pour la mairie d'arrondissement prévoit une possibilité de deux prolongations de douze (12) mois chacune.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois pour le contrat de l'entretien ménager à la mairie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0073 (1175348002) - 6 février 2017: Deux contrats totalisant 379 172,14 \$, à Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour 36 mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour 18 mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018.

CA16 20 0689 (1165348002) - 5 décembre 2016: Résilier le contrat accordé, par la résolution n° CA13 20 0131 adoptée le 4 mars 2013, à la firme Les Services d'entretien Fany inc. pour les services d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement et de la bibliothèque l'Octogone.

CA13 20 0131 (1135990009) - 4 mars 2013: Autoriser une dépense de 572 575,50 \$, pour des services d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et la bibliothèque L'Octogone et octroyer à Les Services d'Entretien Fany inc., le contrat à cette fin, pour une période de 5 ans au prix de sa soumission, soit au prix total de 572 575,50 \$.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien ménager octroyé en 2017 pour une période de trois (3) ans venait à échéance le 10 février 2020. L'arrondissement souhaite se prévaloir de l'option de prolongation du contrat prévu au point 5 des clauses administratives particulières (SECTION III) pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une première période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Les principaux travaux prévus au devis technique de l'appel d'offres de 2017 ont été développés en fonction des besoins opérationnels de chacun des sites. Les travaux incluent l'entretien ménager complet de la mairie d'arrondissement à l'exception de lavage de vitres extérieures.

JUSTIFICATION

Ces contrats sont nécessaires afin d'assurer une continuité du service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause de prolongation du contrat prévoit une indexation des prix : " L'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire". Le taux de variation de l'IPC publié par Statistique Canada pour les douze (12) mois se terminant le 31 janvier 2020 est de 2.7%.

Une somme maximale de 99 754.68 \$, taxes incluses, est prévue pour ce contrat. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division gestion installations, sports et loisirs de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entretien Mana Inc. doit mettre en place un programme d'entretien ménager écologique, priorisant le bien-être des occupants et du personnel de conciergerie lié au projet de mise en service et d'exploitation de la mairie d'arrondissement dans le meilleur respect des conditions environnementales telles: la qualité de l'air et l'empreinte écologique des produits utilisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau de la salubrité offerte aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 17 février 2020
Luce DOYON, 17 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick TRUDEAU
Régisseur

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2020-02-11



Dossier # : 1200269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 204 700,08 \$ taxes incluses (contrat : 181 545,53 - contingences: 18 154,55 \$ - incidences: 5 000,00 \$) Appel d'offres public n° 629544 – Contrat BAT.20-352.1 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 204 700,08 \$, taxes incluses (contrat : 181 545,53 \$ + contingences: 18 154,55 \$ + incidences: 5 000,00\$) pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.
D'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c le contrat de l'appel d'offres public n° 629544 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 181 545,53 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-27 14:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 204 700,08 \$ taxes incluses (contrat : 181 545,53 - contingences: 18 154,55 \$ - incidences: 5 000,00 \$) Appel d'offres public n° 629544 – Contrat BAT.20-352.1 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet du complexe sportif du Parc Riverside est un bâtiment sur un niveau d'une superficie de 586 m². Il est fréquenté par une clientèle très diversifiée: Les équipes de différents niveaux de football et soccer et autres groupes ou personnes qui utilisent ces installations pour des jeux ou activités physique.

Le chalet présente plusieurs problématiques au niveau de l'enveloppe extérieure et des équipements intérieurs. Le système d'alarme incendie est désuet et non-fonctionnel. Le plafond du chalet est en panneaux d'amiante à grandeur du chalet. Ceci augmente la complexité de l'entretien et la réparation des systèmes de ventilation situés dans l'entre-plafond, ainsi que le remplacement et la réparation des luminaires. L'éclairage intérieur et extérieur de l'édifice est déficitaire. L'entrée principale et les toilettes publiques présentent des problématiques d'accessibilité universelle. Certaines portes extérieures sont percées à plusieurs endroits et ne se ferment pas correctement. L'enveloppe extérieure présente des fissures. Le branchement d'aqueduc pour le système d'irrigation du terrain de baseball est non-conforme.

L'arrondissement de LaSalle désire rénover ce bâtiment afin de remédier aux nombreux problèmes spécifiés ci-dessus.

Une fiche d'opportunité de projet a été élaborée par notre arrondissement et une demande de financement a été envoyée à la Ville de Montréal, Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour obtenir un financement dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs. Ce programme est financé à 50% par la ville centre et 50% par les arrondissements. La ville centre a approuvé un montant maximal de 500 000 \$, taxes incluses, pour ce projet.

Le présent mandat vise à retenir des services professionnels en architecture, en ingénierie et en hygiène, santé et sécurité (décontamination amiante) pour préparer les plans et devis nécessaires aux travaux de mise aux normes, réparations et aménagements.

Un appel d'offres public a été lancé le 23 janvier 2020 pour des services professionnels pour divers travaux de construction au chalet du complexe sportif du parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture de soumission a eu lieu le 11 février 2020 à 13 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1174 - 31 juillet 2019 : D'approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants :

§ Faire les relevés de l'existant;

§ Préparer les plans et devis pour les travaux suivants:

- Améliorer la sécurité de l'édifice en installant un système d'alarme-incendie conforme aux normes;
- Remplacer tous les panneaux en amiante dans l'édifice par des panneaux en fibre cimentaire ou autre matériau;
- Remplacer les systèmes de ventilation situés dans l'entre-plafond;
- Revoir et remplacer l'éclairage (en incluant l'éclairage et la signalisation d'urgence) intérieur/extérieur par de l'éclairage au LED;
- Réaménager l'entrée principale et une toilette pour accessibilité universelle;
- Remplacer les portes extérieures problématiques (environ 4 portes doubles);
- Réparer l'enveloppe extérieure (les fissures dans le béton et les joints de certaines sections du parement de brique);
- Trouver les sources d'infiltration d'eau dans le plafond et proposer des solutions pour remédier à la problématique;
- Trouver la cause et proposer des solutions pour corriger la problématique de la fissure entre la dalle du plancher et le mur extérieur côté ouest;
- Valider et/ou remédier au branchement d'aqueduc pour le système d'irrigation du baseball.
- Autres travaux demandés par l'arrondissement ou recommander par les professionnels suite aux relevés du bâtiment.

§ Fournir le support nécessaire pour l'appel d'offres;

- § Surveillance des travaux selon les besoins;
- § Coordonner les réunions de chantier au besoin et rédiger les minutes de réunion;
- § Valider et approuver les certificats de paiement;
- § Faire l'acceptation provisoire et définitive des travaux en identifiant la liste des déficiences;
- § Fournir les plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

Six (6) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et une seule a déposé une soumission.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires la soumission reçue a obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, l'enveloppe contenant le prix soumissionné de la firme a été ouverte.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et le prix soumis, les écarts de prix entre la soumission conforme reçue et l'estimation :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Prix de la soumission
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c	80,5	6,49		201 091,28 \$
Dernière estimation réalisée				145 557,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				55 534,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				38,15
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>				-
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				-

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant est supérieur de 38,15 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que le soumissionnaire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Étant donné que nous avons reçu une seule soumission et que l'écart entre le prix de cette soumission et notre estimation est importante nous avons rencontré la firme afin de négocier le prix. Suite à cette rencontre la firme nous a envoyé une soumission révisée de 181 545,53 \$ taxes incluses qui représente un écart de 24,72% supérieur à notre estimation. Étant donné que le marché de la construction, en incluant les services professionnels, est présentement en forte demande, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Des contingences de 10 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 18 154,55 \$, taxes incluses.

Un montant de 5 000,00 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 204 700,08 taxes incluse sera assumée comme suit :

50 % de la somme sera financée par le Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parc pour la période 2019-2021 et 50 % par l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat :

Phases	Dates jalons
Octroi du contrat de services professionnels	Mars 2020
Démarrage du Projet	Mars 2020
Phase N° 1 – Planification (relevés, inventaires et études)	Avril 2020
Phase N° 2 – Concept/Esquisse	Avril 2020

Phase N° 2 – Concept/Préliminaire	Mai 2020
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 30 %)	Mai 2020
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 50 %)	1 ^{er} Juin 2020
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres (avancement 90 %)	16 Juin 2020
Phase N° 3 – Documents d’appel d’offres finaux (avancement 100 %)	1 ^{er} Juillet 2020
Période d’appel d’offres – Travaux	Juillet 2020
Octroi du contrat de construction	Août 2020
Phase N° 4 – Exécution des travaux	Octobre – Décembre 2020
Phase N° 5 – Mise en service et exploitation	Décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Paul DE VREEZE, 25 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE

Le : 2020-02-24

c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1206598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 3 165,78 \$ taxes incluses pour une dépense totale de 94 303,11 \$ taxes incluses (saison hivernale 2018/2019) pour le transport des résidus de fonte de neige du Lieu d'entreposage de la neige Angrignon, qui est réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

D'entériner une dépense additionnelle de 3 165,78 \$ taxes incluses pour une dépense totale de 94 303,11 \$ taxes incluses (saison hivernale 2018/2019) pour le transport des résidus de fonte de neige du Lieu d'entreposage de la neige Angrignon, qui est réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 08:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206598001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 3 165,78 \$ taxes incluses pour une dépense totale de 94 303,11 \$ taxes incluses (saison hivernale 2018/2019) pour le transport des résidus de fonte de neige du Lieu d'entreposage de la neige Angrignon, qui est réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a la gestion déléguée du site des neiges usées Angrignon. Les résidus de fonte de neige doivent être disposés adéquatement afin de respecter le certificat émis par le MDDEP pour le site de disposition des neiges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 20 0550 adoptée le 9 décembre 2019 : D'amender la résolution CA19 20 0453 afin d'ajouter un lieu de disposition des résidus de fonte de neige dans le contrat octroyé à WM Québec inc. pour le transport et la disposition d'un volume de 6 130,64 tonnes de résidus de fonte de neige du lieu d'entreposage de la neige Angrignon pour l'année 2019 seulement. D'entériner une augmentation des dépenses de 340 992,86 \$ à 348 417,41 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à WM Québec inc. pour la disposition d'un volume supplémentaire de résidus et pour les redevances environnementales, ainsi qu'une augmentation de 70 019,78 \$ à 91 137,33 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA19 20 0453 adoptée le 7 octobre 2019 : D'autoriser une dépense approximative de 411 012,64 \$, taxes incluses, pour le transport et la disposition d'un volume estimé de 6 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon pour l'hiver 2019 - 2020. D'accorder un contrat de 340 992,86 \$, taxes incluses, à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales en vertu de l'entente-cadre 1253901. D'accorder un contrat de 70 019,78 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA 18 20 0374 adoptée le 4 septembre 2018 : D'autoriser une dépense approximative de 798 708,33 \$ taxes incluses pour le transport et la disposition de 12 000 tonnes des résidus de fonte de neige au dépôt à neige Angrignon. D'accorder un contrat de 667 084,95 \$ taxes incluses, à Wm Québec inc. pour la disposition des résidus et pour les redevances environnementales, et ce selon l'entente-cadre 1253901. D'accorder un contrat de 131 623,38 \$ taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les

camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

Résolution no CA17 200552 adoptée le 2 octobre 2017: Autoriser une dépense de 255 134,12 \$, taxes incluses, soit 137 510,10 \$ pour la disposition des résidus de fonte au site des neiges usées et 117 624,02 \$ pour les redevances environnementales, selon l'entente de la Direction de l'approvisionnement de Montréal portant le no. 951328 et octroyer un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. à cette fin. Autoriser une dépense de 54 686,71 \$, taxes incluses, pour le transport de ces matières qui sera réalisé par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc.

DESCRIPTION

Le transport des résidus de fonte de neige a été effectué par les camionneurs du poste de courtage Transvrac Montréal-Laval inc. La dernière facture à payer s'élevé donc un à un total de 3 165,78 \$ taxes incluses .

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts supplémentaires reliés à ce contrat, soit 3 165.78 \$ taxes incluses, seront assumés par la ville centre via l'appropriation de crédits budgétaires requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements
Mylene JALBERT-LEBOEUF, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Benjamin PUGI, 19 février 2020
Luce DOYON, 19 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1207551005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-19 08:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020.

CONTENU

CONTEXTE

Allion est une école primaire publique offrant un programme bilingue anglophone et francophone. Sa mission est de fournir un apprentissage dynamique et d'offrir un environnement qui encourage chaque enfant à développer son plein potentiel. L'école Allion fait partie de la Commission scolaire Lester B. Pearson. Elle est située à l'angle de la 9e Avenue et de la rue Centrale dans l'arrondissement de LaSalle. Environ 340 élèves fréquentent l'établissement. Au cours des dernières années, l'arrondissement a participé au financement de l'album souvenir qui est remis à chaque élève finissant.

L'école Allion a adressé une demande de contribution financière sous forme de commandite pour la réalisation de l'album de finissants 2019-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0211 (1195348009) - 6 mai 2019 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2018-2019.

CA18 20 0137 (1186818038) - 3 avril 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2017-2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA17 20 0182 (1176818037) - 3 avril 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Allion Home and School pour la réalisation de l'album de la promotion 2016-2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation de l'album des finissants 2019-2020. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement de LaSalle permet d'aider le comité d'école dans le cadre de sa collecte de fonds pour la production de l'album souvenir. Cet album est une façon de valoriser le passage de chaque finissant au primaire et le féliciter pour sa réussite.

Le comité d'école a toujours, comme cela est exigé, fourni une preuve de parution de l'album.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'école offrira de la visibilité à l'arrondissement en contrepartie de son soutien, soit un espace dédiée sur la couverture arrière de l'album des finissants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

Roch LANGELIER
regisseur

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1207551006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de natation CALAC Richelieu de LaSalle pour son 40e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

De féliciter le Club de natation CALAC Richelieu de LaSalle pour son 40^e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-19 08:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter le Club de natation CALAC Richelieu de LaSalle pour son 40e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1979, le Club de natation CALAC Richelieu de Lasalle se donne comme mission de développer chaque athlète à son plein potentiel dans un environnement sain, stimulant et structuré. L'organisation compte 3 volets : une équipe compétitive, une équipe de maîtres-nageurs et une école de natation. Plus de 450 membres bénéficient annuellement de leurs services.

Cette année, le Club de natation CALAC célèbre son 40e anniversaire de fondation. Une demande de soutien financier a été adressée à l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300\$ au Club de natation CALAC Richelieu de LaSalle dans le cadre du 40e anniversaire de fondation.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement de LaSalle soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire de fondation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208419005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2020. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2020, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, programme No 7 article 6.2.8, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 23 au 26 avril 2020.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2020. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 25 ans, le Festival de théâtre et des arts est un rendez-vous culturel qui rejoint près de 2 000 personnes. Les aînés sont au cœur de cet événement; ils sont les artistes au premier plan ainsi que les bénévoles. Cet événement permet à l'organisme de faire rayonner le talent des aînés et de mettre l'accent sur l'importance de se bâtir un réseau social.

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'éléments promotionnels de son Festival de théâtre et des arts 2020 ainsi qu'une demande de soutien aux événements artistiques spéciaux, programme No 7, article 6.2.8 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0156 (1194629001) - 1^{er} avril 2019 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2019, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 25 au 28 avril 2019.

CA18 20 0091 (1186818023) - 5 mars 2018 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 26 au 29 avril 2018.

CA17 20 0074 (1176818004) - 6 février 2017 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2017, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux

organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 27 au 30 avril 2017.

DESCRIPTION

Cette contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle est accordée en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, soutien aux événements artistiques spéciaux. Le Centre espère maintenir la fréquentation des activités comme par les années passées, soit environ 2000 personnes rejointes.

Le Festival, qui se tiendra du 23 au 26 avril 2020, offre à sa programmation :

- quatre jours de présentation de l'exposition **Au cœur des artistes** à la galerie Les 3 C,
- deux représentations d'un spectacle musical de **la chorale du Centre du Vieux Moulin**.

Afin d'aider l'organisme à faire connaître sa programmation, il sollicite un soutien financier de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts 2020. Comme par les années passées, le message du conseil sera approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. Parmi les éléments promotionnels, le Centre demande la possibilité d'installer un panneau promotionnel de 4 pi X 8 pi devant le centre Henri-Lemieux.

JUSTIFICATION

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. La subvention répond aux critères de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 2000 \$ accordée représente 12.96% du budget de l'événement. Elle est financée à même le budget régulier de la DCSLDS / Développement communautaire / Exploitation de centres communautaires / Contribution à d'autres organismes. Le soutien de 300 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement / Conseil et soutien aux instances / Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités mensuelles ou spéciales, telles que le Festival des arts et la chorale du Centre du Vieux Moulin, permettent la mobilisation d'un grand nombre d'aînés et contribuent au dynamisme de la collectivité. Les aînés peuvent lors de cet événement mettre en valeur leurs talents et briser l'isolement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre du Vieux Moulin fait la promotion de sa programmation auprès de sa clientèle cible, mais aussi auprès de toute la population qui est invitée aux activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au programme, l'organisme devra déposer un rapport des dépenses réelles après la réalisation du projet. Advenant le cas où les dépenses ne rencontrent pas les prévisions budgétaires, l'organisme devra rembourser à l'Arrondissement les excédents versés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, soutien aux événements artistiques spéciaux.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu DUBOIS, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208419006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée Festa della donna organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2020.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée *Festa della donna* organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée Festa della donna organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Messinese de Montréal a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme souvenir de leur soirée *Festa della donna* organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2020. L'Association Messinese de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Messinese de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée Festa della donna. Avec cette contribution financière, un message des élus occupera un quart de page dans le programme souvenir de l'événement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement / Conseil et soutien aux instances / Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 500 \$ à l'Association chinoise de méditation, de santé et de joie, 750 \$ à Bienvenue à l'immigrant et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

D'accorder les contributions financières suivantes à divers organismes pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

2 500 \$ Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme
500 \$ Association chinoise de méditation, de santé et de joie
750 \$ Bienvenue à l'immigrant
1 500 \$ La radio communautaire de LaSalle

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 500 \$ à l'Association chinoise de méditation, de santé et de joie, 750 \$ à Bienvenue à l'immigrant et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Avec près de 60% de ses résidents issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement de LaSalle a à coeur la valorisation de la diversité culturelle, l'inclusion des citoyennes et citoyens de toute origine et le vivre-ensemble. L'arrondissement a renouvelé pour les années 2018 à 2020 son plan d'action diversité culturelle. La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) est une des actions de ce plan d'action qui vise à promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises.

La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) se tiendra du 16 au 21 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 20 0109 (1198157003) - 4 mars 2019 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

CA18 20 0093 (1186818021) - 5 mars 2018 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

CA17 20 0123 (1176818017) - 6 mars 2017 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 20 au 26 mars 2017.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, l'arrondissement désire soutenir la réalisation d'activités en collaboration avec des organismes associés et partenaires. Les événements se dérouleront du 16 au 21 mars 2020 dans différents lieux de LaSalle.

Afin de réaliser les événements prévus au calendrier de la SHIC, accorder une contribution financière de :

- 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme;
- 500 \$ à l'Association chinoise de méditation de santé et de joie;
- 750 \$ à Bienvenue à l'immigrant;
- 1500 \$ à La radio communautaire de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cette semaine d'événements s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières de l'ordre de 5 250 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre de la SHIC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1207551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement d'équipements sportifs afin de répondre aux normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement d'équipements sportifs afin de répondre aux normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement d'équipements sportifs afin de répondre aux normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle a pour mandat d'organiser des activités de patinage de vitesse pour les niveaux initiation, récréation et compétition pour la communauté. Ils comptent près de 58 membres dont 45 sont des LaSallois. La Fédération de patinage de vitesse du Québec a adopté les Règlements de compétitions et de sécurité en mai 2018, dont les normes de sécurité concernant les matelas protecteurs devant être installés lors de la tenue d'activités de patinage de vitesse.

Afin de pouvoir se conformer à ces normes, le Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle a adressé une demande de soutien financier à l'arrondissement de LaSalle pour le remplacement de matelas protecteurs désuets et d'équipements sportifs pour leurs activités au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0719 (1156818118) - 7 décembre 2015 : D'accorder une contribution financière de 8 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement de matelas protecteurs afin de répondre aux nouvelles normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ non récurrente au Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle pour le remplacement de matelas protecteurs et d'équipements sportifs afin de répondre aux normes de sécurité de la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

JUSTIFICATION

Le Club de patinage de vitesse Les Ailes d'or de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle. Toutefois dans cette politique, il n'y a pas de soutien financier offert concernant le remplacement d'équipements de sécurité dans l'organisation des activités. L'arrondissement considère

qu'une aide financière pour aider l'organisme à répondre aux normes de la Fédération est justifiée pour la réalisation du programme d'activités de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette somme de 2000 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208419007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité qui a eu lieu le 22 février 2020 dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-26 09:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité qui a eu lieu le 22 février 2020 dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'un événement dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 22 février dernier. Parmi les activités proposées, il y a eu un défilé de mode en tenue africaine, présentation d'art culinaire africain, conférence ainsi que plusieurs autres activités mettant en valeur les divers talents africains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0155 (1197551012) - 1^{er} avril 2019 : D'accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'organisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs.

CA20 20 0015 (1198419012) - 13 janvier 2020 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020.

CA18 20 0566 (1187549002) - 10 décembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2019.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un événement dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec, plus particulièrement dans la région métropolitaine. En novembre 2006, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi afin de proclamer le Mois de l'histoire des

Noirs et ainsi reconnaître officiellement l'importance de cet événement. L'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.
Ces activités s'inscrivent dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-21

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208420001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020.

D'autoriser la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 11:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208420001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Cette année marque la 41^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomaîtres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 29 mars 2020.

Le parcours a été modifié cette année et est approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0108 (1195348004) - 4 mars 2019 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019 et la fermeture des rues touchées.
D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

CA18 20 0089 (1186818017) - 5 mars 2018 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018 et la fermeture des rues touchées.
D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

CA17 20 0125 (1176818010) - 6 mars 2017 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 26 mars 2017 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km de même qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Le parcours des 5 km et 10 km est certifié par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 28 et 29 mars 2020;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 28 et 29 mars 2020.

La contribution financière (3 500 \$) de l'arrondissement représente un peu moins de 10 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 22 000 \$.

Cette contribution assure la pérennité de l'événement année après année.

JUSTIFICATION

La promotion de la course et de la marche correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomètres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis une décennie, elle accueille tous les ans environ 1500 coureurs et marcheurs de tous les âges puisqu'elle a ajouté un important volet familial à son programme, en incluant une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservée aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomètres de LaSalle, qui paye ainsi ses entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomètres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomètres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de

course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent conserver la forme en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, ce qui favorise les relations sociales et prévient l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 3 500 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes. Cette subvention financière est stable depuis plusieurs années.

La subvention sous forme de biens et services représente un montant de 27 000 \$. Cela comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à la santé et à l'environnement depuis de nombreuses années. Les activités des Kilomaîtres s'adressent non seulement aux adultes, mais également aux jeunes et aux personnes âgées, deux clientèles prioritaires pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h 15, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- 35e Avenue de Centrale à Georges
- Centrale de Raymond à la 35e Avenue
- George de la 36e Avenue à Raymond
- Raymond de George à Blvd LaSalle
- Blvd LaSalle de 43ième à Bishop Power

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue
- 34e Avenue de George à George
- 36e Avenue de George à George
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- George terr. de George à George
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue
- Vachon terr. de Vachon à Vachon

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement. Par ailleurs, en raison du changement de trajet, les impacts sont diminués autant au niveau des commerçants que de l'impact citoyen.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée à toutes les résidences et les commerces situés directement sur le parcours ou enclavées afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues. De plus, l'équipe des communications a fait des mentions spéciales dans ses publications régulières pour indiquer le changement de trajet du parcours 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 25 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Régisseure

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de Division

Le : 2020-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1204629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 566 019 \$ soit 188 673 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 188 673 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet et période	Montant
AIRSOM - Prisme	Passerelle-Intégration période 2020-2021	15 862 \$
Centre du Vieux-Moulin		29 453 \$
Corporation de l'espoir	Moulin Bus période 2020-2021	40 280 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Projet d'accompagnement période 2020-2021	13 778 \$
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc.	Clinique Mobile période 2020-2021	9 608 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	École de Milieu LaSalle période 2020-2021	33 420 \$
Nutri-Centre LaSalle	Bien vivre dans son milieu période 2020-2021	46 272 \$
	Marchés et kiosques	

2. d'approuver les 7 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

4. D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie

Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 17:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204629001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 566 019 \$ soit 188 673 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CA19 20 0159 adoptée le 1 avril 2019 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

CA17 20 0186 adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

CA16 20 0135 adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016 - 2017).

DESCRIPTION

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)

Projet « Passerelle-Intégration »

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

Montant accordé : 15 862 \$

Centre du Vieux-Moulin

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

Montant accordé : 29 453 \$

Corporation L'Espoir

Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sévère avec multi-handicaps associés

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille. En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

Montant accordé : 40 280 \$

Destination Travail

Projet « *Clinique mobile* »

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les

technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Montant accordé : 13 778 \$

Destination Travail

Projet « École de milieu LaSalle »

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

Montant accordé : 9 608 \$

Maison des jeunes de LaSalle

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistiques gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

Montant accordé : 33 420 \$

Nutri-Centre

Projet « *Marché et kiosques* »

Le projet veut de façon plus spécifique influencer l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle vivant dans des zones mal desservies et/ou défavorisées, plus particulièrement les fruits, légumes, herbes fraîches produits localement (agriculture urbaine LaSalle) ou provenant de producteurs ou distributeurs de proximité. À cela s'ajoute certains aliments en vrac (huile, riz, farine, etc.) qui ne sont pas toujours distribués dans les

banques alimentaires. Ces mesures soutiendront les citoyens dans l'adoption de saines habitudes alimentaires suite aux messages véhiculés par le nouveau Guide alimentaire canadien (manger des fruits et légumes en abondance, limiter les aliments hautement transformés, cuisiner plus souvent, etc.). Le projet se déploie en quatre axes, soit la production, la transformation, la distribution et l'éducation.

Montant accordé : 46 272 \$

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une reconduction de 7 projets qui sont en cours depuis plusieurs années et dont l'impact est significatif pour les citoyens laSallois. Les projets déposés sont en lien avec les enjeux du plan laSallois de développement social de la Table de développement social de LaSalle et des plans d'action des tables de concertation sectorielles. Un montant équivalent à 85% de l'enveloppe total disponible a été réservé pour la reconduction de ces projets totalisant un montant de 188 673 \$. La somme résiduel de 33 296 \$ est réservé pour des nouveaux projets suite à un appel à tous.

Tous les organismes qui ont déposé un projet participent activement aux tables de concertation sectorielle et à la Table de développement social de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme de 566 019 \$ soit 188 673 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	\$
		2017	2018	2019		
AIRSOM-Prisme	Passerelle-Intégration	24 235.55 \$	29 756.40 \$	18 660.89 \$	15 862 \$	
Centre du Vieux Moulin	Moulin bus à la rescousse	27 959.94 \$	34 329.21 \$	34 650.77 \$	29 453 \$	
Corporation de l'espoir	Accompagnement	13 421.93 \$	13 421.93 \$	47 387.80 \$	40 280 \$	
Destination Travail	Clinique mobile	17 400.00 \$	21 363.72 \$	16 209.10 \$	13 778 \$	
Destination Travail	École du milieu	11 092.50 \$	13 620.39 \$	11 304.00 \$	9 608 \$	
Maison des Jeunes	Bien vivre dans son milieu	42 001.99 \$	51 570.03 \$	39 317.81 \$	33 420 \$	
Nutri-Centre	Marché et kiosques	41 234.52 \$	50 627.74 \$	54 437.64 \$	46 272 \$	

La même répartition du soutien financier sera accordée aux organismes pour les années de référence 2021-2022 et 2022-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 20 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1207551004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-27 14:56

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 211 676,11 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique du parc des Rapides incluant les jetées est et ouest et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'Arrondissement octroie un contrat d'entretien et de sensibilisation depuis 2002.

Les citoyens et autres visiteurs démontrent un intérêt marqué pour le parc des Rapides. Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier, par le biais d'un programme d'activités de sensibilisation. Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique.

On se rappellera que la saison 2017 au parc des Rapides fut marquée par des circonstances exceptionnelles découlant de la crue des eaux observée au printemps. Le 10 mai 2017, Hydro-Québec a évalué la situation et a demandé à l'arrondissement la fermeture complète et immédiate du parc pour une période indéterminée. La crue printanière s'est résorbée quelques semaines plus tard, mais la situation a tardé à se résorber au niveau du fleuve St-Laurent. Le 15 septembre, Hydro-Québec autorisa la réouverture du parc des Rapides. Héritage Laurentien a recensé 21 844 interventions de sensibilisation pour l'année 2017. Comme Héritage Laurentien a vécu un printemps 2017 atypique et exceptionnel, 88% des interventions ont répondu aux inquiétudes exprimées par les citoyens.

Pour l'année 2018, la sensibilisation à l'écologie des milieux naturels a constitué une priorité pour Héritage Laurentien. Au cours de la période d'activité, les patrouilleurs et naturalistes ont transmis des connaissances sur le milieu à 5 883 citoyens. De ce nombre, 384 personnes ont pris part à des visites guidées complètes du site. De plus, l'équipe d'entretien horticole du Parc des Rapides a déployé d'énormes efforts à l'été et à l'automne 2018 dans tous les secteurs du parc, afin de contenir la contamination et procéder à l'éradication des espèces nuisibles et envahissantes. Il a donc été possible de réduire considérablement la menace.

Pour l'année 2019, l'organisme a poursuivi ses activités de patrouille et de sensibilisation.

De plus, Héritage Laurentien a mis en place, comme par les années passées, des campagnes de bénévolat pour la réalisation des corvées de plantations et d'entretien du parc, ainsi que d'animations et d'accueil. Un système d'évaluation a été mis en place avec la Division développement et soutien technique (architecture du paysage) permettant d'assurer la continuité de l'entretien et du suivi écologique dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 50 0054 (1197551003) - 4 février 2019 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 209 556 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

CA18 20 0049 (1186818007) - 5 février 2018 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

CA17 20 0185 (1176818034) - 3 avril 2017 : D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

DESCRIPTION

Une contribution financière de 211 676,11 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

- I. Durée de l'entente
- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest
- VII. Veille écologique
- VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest
 - Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
 - Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
 - Entretien général et nettoyage
 - Rapports
- IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'Arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'Arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'Arrondissement tout accident survenu sur le site des activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec.

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

La sensibilisation et les patrouilles (surveillances) du parc des Rapides sont effectuées selon l'horaire ci-dessous :

Du 1 janvier au 4 avril 2020	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance
Début le 5 avril pour les fins de semaine 19 avril 2020 pour la semaine	7 jours/semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation. sans ouverture et sans fermeture du parc
10 mai au 19 septembre 2020	7 jours/semaine	7 h à 21 h	Volet patrouille et sensibilisation avec ouverture et fermeture du parc
20 septembre au 10 octobre 2020	7 jours/semaine	10 h à 18 h	Volet patrouille et sensibilisation sans ouverture et sans fermeture du parc
Du 25 octobre au 31 décembre 2020	12 heures / semaine		Déneigement, entretien et surveillance

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / Planification et gestion des parcs et des espaces verts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette décision est conforme à l'orientation « Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts » et des actions 31 à 34 du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont nombreux. Entre autres, la présence permet d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en

valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation et de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville de son réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Héritage Laurentien a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle dont il comprend les termes et la portée, et il a fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique de gestion contractuelle. Celle-ci est annexée au protocole d'entente.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1200577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 929 501 du cadastre du Québec. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises. Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 929 501 du cadastre du Québec. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises. Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.
De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-27 08:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200577003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parcs sur le lot 1 929 501 du cadastre du Québec. Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises. Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* , le conseil peut s'approprier tout immeuble dont il a besoin pour toute fin municipale, dont l'aménagement d'un espace vert ou parc public.

Ce projet vise donc à décréter sur le lot 1 929 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, l'imposition d'une réserve foncière afin d'y aménager un espace vert ou un parc public. Il est donc proposé d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquérir. L'exercice de ce pouvoir relève du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé est connu et désigné comme étant le lot 1 929 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

La superficie totale du lot est de 824 m² et celui-ci est situé au sud du boulevard LaSalle entre l'avenue Dupras et la rue Lyette dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce site se situe à l'est d'un espace vert existant et pourra donc être aménagé comme un espace vert ou parc public avec vue sur le fleuve pour le bénéfice de tous les citoyens.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ce lot s'arrime avec les quatrième et cinquième orientations du Plan stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle. La quatrième *Créer un environnement plus vert, sain et durable* prévoit la poursuite des efforts de verdissement des artères et l'ajout d'arbres, de fleurs et de verdure, tandis que la cinquième *Affirmer notre caractère littoral* mise davantage sur l'ajout de nouveaux points de vue sur le fleuve et de haltes-bonheur.

L'assujettissement d'une réserve sur le lot visé aura comme effet d'imposer un moratoire sur

tout projet de construction sur le lot et permettra d'initier le processus d'acquisition et la création d'un espace vert ou parc public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'espaces verts et de parcs publics s'intègre dans le plan de développement durable de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution décrétant la réserve foncière à des fins de parcs.

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière entreprendra les démarches relatives à la publication des avis de réserve. La réserve est valide pour une période de deux ans à partir de la date de publication des avis de réserves et peut être renouvelée une seule fois pour deux ans additionnels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1206152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques volets 1 et 2 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement afférent.

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques volets 1 et 2 du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et d'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 09:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques volets 1 et 2 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement afférent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ci-après appelé «Programme », a été lancé le 14 juin 2019.

Le Programme contribuera à freiner la perte des milieux humides et hydriques (MHH) et à obtenir des gains de superficies et de fonctions dans ces milieux afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette visé par la LCMHH. Il est financé par les sommes versées en contributions financières pour la perte de milieux humides et hydriques dans les différentes municipalités du Québec.

Le Programme a pour objectif général de contribuer à restaurer et à créer de nouvelles superficies et fonctions de MHH pérennes en finançant la réalisation de projets qui maximiseront les gains. L'aide financière du Programme est répartie en deux volets sur trois années financières. Elle permet de soutenir la réalisation des études de préféabilité des projets à venir (volet 1) ainsi que la réalisation de projets concrets et structurants pour rétablir ou créer la dynamique écologique naturelle de ces écosystèmes (volet 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande de subvention est divisée en 2 volets soit :

Volet 1 - Soutien à la conception et à la planification de projets de restauration ou de création de MHH

- Ce volet vise à faciliter l'acquisition de connaissances, la conception et la planification de projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques.
- L'objectif spécifique visé est de faciliter la conception et la planification de projets de restauration et de création de MHH, en finançant une partie des coûts pour aider à son

optimisation et à sa structuration.

Volet 2 - Soutien à la réalisation de projets de restauration ou de création de MHH

- Ce volet vise à financer la réalisation des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques.

- Les objectifs spécifiques visés sont les suivants : soutenir la réalisation des meilleurs projets de restauration écologique de milieux humides et hydriques dégradés permettant d'obtenir un maximum de gains, tant en superficies qu'en fonctions écologiques; soutenir la réalisation des meilleurs projets de création de nouveaux milieux humides et hydriques fonctionnels permettant d'obtenir un maximum de gains, tant en superficies qu'en fonctions écologiques.

Les projets et les derniers versements d'aide financière devront avoir été réalisés au plus tard le 16 juin 2025.

JUSTIFICATION

Étant donné que l'arrondissement de LaSalle possède un littoral de grande envergure et que la Ville de Montréal peut recevoir un financement de ce Programme, les Travaux publics prépareront les documents nécessaires à l'acceptation du projet dans les 2 volets du Programme.

Une demande dans le cadre du volet no 1 sera faite afin d'évaluer la possibilité et les impacts d'une restauration des milieux humides en bordure du fleuve tels que la Baie-de-Quenneville ou près des ponts de la piste cyclable près de la 40^e Avenue.

La restauration de la berge située à proximité du seuil Lyette sera proposée dans le cadre du volet no 2. Les niveaux élevés du fleuve et la glace ont en effet provoqué une érosion importante du terrain sur ce site. Une sécurisation a d'ailleurs été nécessaire l'été 2019.

Afin de déposer des demandes de financement, la signataire doit être autorisée par le Conseil d'arrondissement à signer tous les documents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-24

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1208419004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 17 avril 2020 et de réaliser des célébrations pascales le 18 avril 2020 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 17 et 18 avril 2020. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.
Vendredi 17 avril 2020

Procession sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle, de 22 h à 23 h, sous le contrôle du service de police.

Samedi 18 avril 2020

Messe pascale à l'extérieur, dans la section du parc des Rapides, en face de l'église, 7707 boulevard LaSalle, de 23 h 45 à minuit quinze.

La Communauté devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons.

Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 09:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 17 avril 2020 et de réaliser des célébrations pascales le 18 avril 2020 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 17 avril 2020 et de réaliser des célébrations pascales le 18 avril 2020 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0059 (1197551005) - 4 février 2019 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2019. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA18 20 0057(1186818015) - le 5 février 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2018. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

CA17 20 0133 (1176818016) - 6 mars 2017 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 14 et 15 avril 2017. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

DESCRIPTION

Le vendredi 17 avril, les paroissiens participeront à une procession qui empruntera le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour retourner à l'église. La procession est prévue de 22 h à 23 h et elle se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le samedi 18 avril, la paroisse célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

JUSTIFICATION

La paroisse organise ses festivités pascales depuis de nombreuses années. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces festivités n'ont aucun impact financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors de la procession, les rues ne seront pas fermées à la circulation et le SPVM assurera le bon ordre lors de cette marche. Compte tenu du court circuit emprunté et de l'heure tardive, les impacts sur la circulation seront minimes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La procession ayant peu d'impact sur le voisinage, aucune opération de communication particulière ne sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-18

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur Culture

**Dossier # : 1208419001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet 2020.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet 2020. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 10, 11 et 12 juillet.

De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures.

De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle.

De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'installation des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité.

De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau du son ne soit pas abusif.

Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de

déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-24 10:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 3, 4 et 5 juillet 2020.

CONTENU

CONTEXTE

La Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal a demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'autorisation de tenir le festival grec à la terrasse Serre les 3, 4 et 5 juillet 2020. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 10, 11 et 12 juillet 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0165 (1197551011) - 1^{er} avril 2019 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 5, 6 et 7 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 12, 13 et 14 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. De permettre l'installation des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. De permettre l'utilisation d'un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CA18 20 0146 (1186818031) - 3 avril 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 6, 7 et 8 juillet 2018. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 13, 14 et 15 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

CA17 20 0191 (1176818025) - 3 avril 2017 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de tenir son festival grec au parc des Rapides les 7, 8 et 9 juillet 2017. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 14, 15 et 16 juillet. De permettre à l'organisme de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De permettre la vente de nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

DESCRIPTION

Permission accordée à la Communauté grecque :

- de tenir le festival grec au parc des Rapides, section de la terrasse Serre, les 3, 4 et 5 juillet 2020, de midi à 23 heures. En cas de pluie, l'activité sera remise aux 10, 11 et 12 juillet 2020;
- de vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres en plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les organisateurs auront l'entière responsabilité de s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue ou servie à des personnes mineures;
- de vendre de la nourriture durant l'activité moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de LaSalle;
- d'installer des chapiteaux et des kiosques de ville sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'installer des jeux gonflables sur le site. L'installation doit être faite par une firme spécialisée et conforme aux normes de sécurité;
- d'utiliser un site d'affichage, selon les disponibilités, le tout devant être soumis pour approbation au préalable par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.
- Afin d'amoindrir l'impact sonore sur les résidents du quartier, les organisateurs doivent s'assurer que les boîtes de son soient tournées en direction du fleuve et que le niveau sonore ne soit abusif.
- Les organisateurs sont encouragés à prendre les moyens pour amoindrir la quantité de déchets générés par le Festival en offrant la possibilité de récupération des matières recyclables.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien en services d'une valeur de 2100 \$ est accordé à l'organisme par l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 21 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1207551008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder gratuitement le prêt de patins à des élèves de l'école Henri-Forest de LaSalle dans le cadre d'une activité sportive de la Fondation du Canadiens à l'enfance au Centre Bell le 26 février 2020.

D'entériner la décision d'accorder gratuitement le prêt de patins à des élèves de l'école Henri-Forest de LaSalle dans le cadre d'une activité sportive de la Fondation du Canadiens à l'enfance au Centre Bell le 26 février 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 09:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207551008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la décision d'accorder gratuitement le prêt de patins à des élèves de l'école Henri-Forest de LaSalle dans le cadre d'une activité sportive de la Fondation du Canadiens à l'enfance au Centre Bell le 26 février 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Grâce à la Fondation du Canadiens à l'enfance, des élèves de l'école Henri-Forest à LaSalle sont invités à participer à une séance de patinage au Centre Bell le mercredi 26 février 2020. L'école Henri-Forest a adressé une demande à la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour un prêt de patins, afin de permettre à tous les élèves de participer à cette activité sportive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Entériner la décision d'accorder gratuitement le prêt de patins à des élèves de l'école Henri-Forest de LaSalle dans le cadre d'une activité sportive de la Fondation du Canadiens à l'enfance au Centre Bell le 26 février 2020.

JUSTIFICATION

Faire la promotion de saines habitudes de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1208419008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 11:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208419008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les paroisses ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0167 (1195348008) - 1^{er} avril 2019 : Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA18 20 0098 (1186818019) - 5 mars 2018 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA17 20 0514 (1176818090) - 5 septembre 2017 : D'autoriser la fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à tenir un bazar du 3 au 5 novembre 2017.

DESCRIPTION

Liste des paroisses qui ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds pour l'année 2020.

La fabrique de la paroisse Ste-Catherine-Labouré	24 au 26 avril	Bazar
Les loisirs de l'Église Mère des Chrétiens	30 avril au 2 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	1er au 2 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Nazaire	1er au 2 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	5 au 6 juin	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf	6 juin	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf	26 septembre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	1er au 3 octobre	Bazar
Les loisirs de l'Église Mère des Chrétiens	1er au 3 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse Ste-Catherine-Labouré	23 au 25 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Nazaire	30 et 31 octobre	Bazar

La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	6 au 7 novembre	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-John-de-Brébeuf	7 novembre	Bazar

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou vente débarras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roch LANGELIER, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-20

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain P POIRIER
Directeur



Dossier # : 1207551007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 28 mars au 5 avril 2020.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » à l'aréna Jacques-Lemaire du 28 mars au 5 avril 2020

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 09:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 28 mars au 5 avril 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Tournoi interrégional de LaSalle est un événement organisé par l'association de hockey Les Couguars de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 30^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. L'association de hockey Les Couguars de LaSalle sollicite un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi interrégional de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 28 mars au 5 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0116 (1195348003) - 4 mars 2019 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 23 mars au 7 avril 2019. D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA18 20 0097 (1186818022) - 5 mars 2018 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA17 20 0131 (1176818011) - 6 mars 2017 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 27 mars au 9 avril 2017. D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants. Le Tournoi interrégional de LaSalle est un événement annuel qui accueille 40 équipes et 360 joueurs de niveau novice, atome et peewee (7 à 12 ans). L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de Hockey sur glace (Hockey Québec).

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de développement et le suivi avec le responsable des aréas pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 28 mars au 5 avril 2020;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 28 mars au 5 avril 2020.

En 2020, le tournoi aura seulement lieu à Jacques-Lemaire.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, affiliation, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 36 000 \$. Les commandites et subventions sont évaluées à 6 000 \$ (député provincial et commerces locaux), soit 10% des revenus totaux du tournoi (60 000 \$).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses jeunes citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. L'organisateur de l'événement, l'association de hockey Les Couguars de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 25 ans, le Tournoi interrégional de LaSalle accueille plus de 1 000 joueurs de 7 à 12 ans et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Couguars peuvent accomplir leur mission, soit d'offrir à un prix très abordable un programme de hockey sur glace de nature récréative et compétitive aux jeunes LaSallois.

L'association a également pour but de procurer et développer des valeurs liées à la pratique du sport telles que le sens de discipline, de l'organisation, le travail en équipe et le sens des responsabilités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention sous forme de gratuités de 18 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. Les activités des Couguars s'adressent aux jeunes, une clientèle prioritaire pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
regisseur

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
regisseur

Le : 2020-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1202365003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront dans la région de Charlevoix du 27 au 29 mai 2020.

De déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendront dans la région de Charlevoix du 27 au 29 mai 2020.

De rembourser tous les frais afférents à l'événement; et

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-26 09:53

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202365003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront dans la région de Charlevoix du 27 au 29 mai 2020.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra ses 52^{es} assises annuelles du 27 au 29 mai 2020 dans la région de Charlevoix. La COMAQ est une corporation professionnelle au coeur de l'évolution du milieu municipal. Elle regroupe 755 gestionnaires municipaux occupant des fonctions-cadres au sein de 300 municipalités du Québec touchant ainsi 75 % de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0226 Assises annuelles de la COMAQ à St-Hyacinthe

DESCRIPTION

Déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se tiendront du 27 au 29 mai 2020 dans la région de Charlevoix et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Madame Hadida est présidente de la section 10 Montréal et Laval de la COMAQ. À ce titre elle représente les intérêts de tous les gestionnaires municipaux de la section lors des rencontres qui ont lieu lors du congrès annuel. Les assises sont l'occasion d'assister à des conférences sur différents sujets pertinents au secteur municipal afin de demeurer à l'affût des dossiers en évolution constante du secteur municipal. C'est également l'occasion d'entretenir un réseau professionnel qui permet des échanges d'information et de meilleures pratiques afin de toujours offrir les meilleurs services à nos citoyens.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'inscription s'élèvent à environ 1 200 \$
Les frais de déplacement et d'hébergement s'élèvent à environ 1 200 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2020-02-20



Dossier # : 1207846002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 février 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2020.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 février 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 09:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207846002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 février 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2020.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2019 entérinés par le conseil d'arrondissement CA20 200022.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 février 2020 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2020 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières, matérielles et
informationnelles

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2020-02-24



Dossier # : 1192363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 janvier 2020 à 19 h;
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

D'adopter le second projet de règlement portant le n° P.2098-LAS-197 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement.* ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-01-29 16:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1192363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-197 le 3 février 2020 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 18 février 2020 ;
Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

D'adopter le règlement portant le n° 2098-LAS-197, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-17 11:21

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 afin d'autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion dans certaines zones et de prohiber les marchés aux puces et les prêteurs sur gage sur tout le territoire de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action du Plan Local de développement durable 2016-2020, l'arrondissement de LaSalle favorise le recyclage, la récupération et la mise en valeur des marchandises d'occasion.

Plusieurs organismes communautaires et tables de concertation ont prévu des projets d'économie sociale et circulaire et ont exprimé leur désir de développer des commerces de marchandises d'occasion sur le territoire de l'arrondissement, afin de répondre aux besoins de la communauté.

Soucieux de cette demande et de ces objectifs, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a été mandatée par le conseil d'arrondissement afin de préparer un projet de règlement visant à autoriser les commerces de détail de marchandises d'occasion et d'en contrôler l'implantation sous certaines conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est proposé que le règlement de zonage numéro 2098 soit modifié afin de :

- Autoriser le commerce de détail de marchandises d'occasion dans 44 nouvelles zones. Ainsi, cette modification portera le nombre de zones où ce type de commerce sera autorisé à 56 zones sur tout le territoire de l'arrondissement.
- Ajouter les deux usages « marchés aux puces » et « prêteurs sur gage » à la liste des usages spécifiquement exclus de la classe d'usages de commerce de détail et de service (C1), afin que ces deux usages ne soient plus autorisés sur tout le territoire de l'arrondissement.
- Modifier les grilles des usages et normes des zones C01-12, C02-07, C02-23, C03-11, C04-13, C04-28, C04-31, C05-15, C05-18, C05-19, C06-05, C06-12, C06-16, C07-

02, C07-07, C07-25, C07-43, C08-07, C08-13, C08-14, C08-27, C08-34, C08-40, C09-02, C09-03, C09-05, C09-12, C10-06, C10-08, C10-09, C10-11, C10-20, C11-11, C11-14, C11-18, C12-04, C12-13, C12-14, C12-24, C12-28, C12-32, C12-48, C12-55 et C12-56 afin d'y permettre l'usage de commerce de détail de marchandises d'occasion.

JUSTIFICATION

En autorisant le commerce de marchandises d'occasion et en prohibant les prêteurs sur gages et les marchés aux puces, on rejoindra les valeurs de développement durable tout en assurant une intégration urbaine des nouvelles activités aux zones commerciales existantes. Par le fait même le règlement permettra l'implantation d'activités d'économie sociale et circulaire dans plusieurs zones de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-12-20



Dossier # : 1202363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 4 735 013 (1700, boul. Angrignon)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001716275), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 4 735 013 (1700, boul. Angrignon).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 08:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 4 735 013 (1700, boul. Angrignon)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements répartis sur 12 étages et une mezzanine.

Le bâtiment serait érigé sur un lot vacant situé entre le 1800, boul. Angrignon et les Tours Angrignon, deux projets du même type déjà construits. Il s'agit d'un des deux derniers sites disponibles pour un redéveloppement dans le secteur du Quartier Angrignon Est.

La conception du projet s'appuie sur les principes suivants: maximiser la lumière naturelle dans les logements, préserver l'intimité des occupants et profiter des vues vers le Parc Angrignon. Ainsi, la morphologie du bâtiment a été développée autant en tenant compte de la forme urbaine que de la course du soleil. À cet effet, le bâtiment est implanté dans le sens de la profondeur du lot et sa façade sur rue est parallèle à l'angle formé par la courbure du boulevard Angrignon, de manière à encadrer la voie publique. Les autres façades du bâtiment sont façonnées en angle afin d'assurer un ensoleillement optimal malgré la disposition du lot. La forme en "U" du bâtiment encadre une cour intérieure bordée d'espaces communs au rez-de-chaussée. Cette cour permet l'aménagement d'un espace vert de détente au cœur du projet. La disposition des balcons a été étudiée afin de profiter des vues et d'assurer l'intimité. Ceux-ci sont d'ailleurs orientés et encadrés. La façade principale sur rue offre une généreuse fenestration et contribue à l'animation de la rue.

Le projet possède 18 cases de stationnement extérieures sous le bâtiment de manière à réduire leur visibilité. Les 132 autres cases sont situées sur deux étages de stationnement intérieur. Un débarcadère est prévu à l'avant du bâtiment.

Le projet s'intègre au secteur par sa volumétrie comparable à celle de ses voisins et par le choix des matériaux. La brique d'argile est principalement utilisée sur le bâtiment dans deux teintes différentes. Une brique grise foncée est utilisée sur la majorité des façades (telle que la brique gris foncé Belden, Black Diamond Velour de format Queen ou équivalent). Une deuxième brique est utilisée pour distinguer les volumes et faire un rappel de la couleur de la maçonnerie des bâtiments voisins (telle que la brique Meridian, Copper Matt de format CSR ou équivalent). Deux revêtements métalliques sont utilisés sur le bâtiment, un noir (tel que le profilé MS-1 de couleur noir titane de la compagnie MAC Metal, ou équivalent) et

l'autre de couleur cuivre (tel que le profilé PBR1-11 de couleur Ankaa de la compagnie Panfab, ou équivalent). Le revêtement d'aluminium de couleur cuivre fait également écho à la couleur de brique choisie.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 14 (projet de construction et aménagement des terrains pour les bâtiments de 3 étages et plus dans le secteur "est" du Quartier Angrignon (p-16)) et au chapitre 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001716275), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 4 735 013 (1700, boul. Angrignon).

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 février 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- > **Considérant** que le projet favorise une architecture de qualité et l'encadrement de la rue;
- > **Considérant** que le bâtiment contribue à créer une porte d'entrée à la portion "est" du territoire;
- > **Considérant** que le projet favorise la densification du secteur;
- > **Considérant** que le projet est de qualité et qu'il s'intègre au tissu environnant;
- > **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Quartier Angrignon Est et accessibilité universelle);
- > **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1202363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 09:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain à l'angle de la rue Airlie et de la 80e Avenue portant le numéro de lot 1 451 151 est situé dans un secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI Airlie-Bayne). Ce milieu fortement défavorisé est caractérisé par une population en transit composée d'environ 60% de personnes immigrantes. À ce chiffre, s'ajoute une proportion importante de personnes arrivées au pays depuis moins de 5 ans. De plus, près de 35% des familles sont monoparentales et malgré que la population du secteur est plus scolarisée que la moyenne du territoire laSallois, le taux de chômage est supérieur à la moyenne laSalloise. Le terrain accueille un bâtiment commercial en fonds de lot épousant la forme d'un "L". La cour avant, occupée par des cases de stationnement, est entièrement minéralisée et accentue l'effet d'îlot de chaleur urbain dans le secteur. Près de 50% de la superficie brute du bâtiment est présentement inoccupée.

Le propriétaire du terrain propose de démolir 50% du bâtiment existant et d'agrandir la partie restante afin d'y ériger (en plus du local commercial existant d'une superficie de 1 206 mètres carrés) 61 logements, un centre de la petite enfance (CPE) d'une superficie de 650 mètres carrés, un local commercial d'une superficie de 87 mètres carrés, un parc d'une superficie de 318 mètres carrés et 110 cases de stationnement (84 cases intérieures et 26 cases extérieures).

Cependant, la réglementation en vigueur permet de construire un bâtiment dont l'usage est commercial (vente de détail et service c1) et dont le nombre d'étage maximum est limité à 2. Le projet contrevient donc à plusieurs normes prescrites par le règlement de zonage numéro 2098, soit:

1. la classe d'usages est « mixte » (c2), alors que la classe d'usages autorisée est « détail et service » (c1);
2. la classe d'usages « habitation multifamiliale » est autorisée sur une partie du rez-de-chaussée, alors que la classe d'usages « commerce mixte » prévoit l'exercice d'un usage du groupe d'usages « habitation » uniquement aux étages supérieurs;
3. seul l'usage « garderie » est autorisé dans le local commercial d'une superficie d'environ

650 mètres carrés au rez-de-chaussée;

4. seuls les usages « organisme et association de bienfaisance » et ceux associés à la catégorie « vente de produits alimentaires » sont autorisés dans le local commercial d'une superficie d'environ 87 mètres carrés au rez-de-chaussée;

5. le nombre de logements est de 61, alors que l'usage en place ne permet pas de construire de logements;

6. le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 34, soit 26 cases à l'extérieure et de 8 à l'intérieur, alors que le minimum exigé est de 84;

7. la hauteur maximale est de 3 étages, alors que le maximum autorisé est de 2 étages;

8. la hauteur maximale est de 14 mètres, alors que le maximum autorisé est de 10 mètres;

9. la marge avant minimale est de 3,00 mètres, alors que le minimum autorisé est de 4,50 mètres;

10. la marge latérale gauche est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 3,00 mètres;

11. la marge arrière minimale est de 2,50 mètres, alors que le minimum autorisé est de 3,00 mètres;

12. le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,53, alors que le maximum autorisé est de 0,50;

13. le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,14, alors que le maximum autorisé est de 0,85.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-19) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 451 151 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, le changement d'usage et l'agrandissement d'un bâtiment commercial.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 février 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- **Considérant** que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- **Considérant** que le projet permet de mettre en valeur un terrain dévitalisé et améliore l'image du secteur;
- **Considérant** que le projet s'intègre harmonieusement au tissu urbain environnant;
- **Considérant** que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- **Considérant** que malgré la forme irrégulière du lot, le projet présente une organisation fonctionnelle de qualité, notamment au regard des accès au site;
- **Considérant** que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- **Considérant** que l'accès aux cases de stationnement intérieurs s'effectue par la 80e Avenue et limite les manœuvres automobiles effectuées directement sur la rue Airlie;
- **Considérant** qu'une garderie sera implantée dans le bâtiment;
- **Considérant** que l'espace de jeux sera accessible à tous;

- **Considérant** que l'espace dégagé par les cases de stationnement en sous-sol est verdi et que ceci a comme conséquence de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain dans le secteur;
- **Considérant** que le projet est pourvu de plusieurs supports à vélo intérieurs et extérieurs afin de promouvoir les transports actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs éléments du projet contribuent à atteindre les objectifs du Plan local de développement durable de LaSalle, notamment la réduction des îlots de chaleur urbains et la diminution de la dépendance à l'automobile pour des modes de transport plus durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement (ci-après SAD)

Le projet est conforme au SAD. L'une des modifications suggérées, soit celle d'ajouter 61 logements, a un impact sur la densité de construction prévue dans divers documents de planification montréalais. En effet, le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal prescrit un seuil moyen minimal de densité résidentielle de 60 logements à l'hectare brut, alors que le projet proposé représente 85 logements à l'hectare brut.

Aucun seuil maximal de densité résidentielle n'est indiqué au SAD. Le projet est donc conforme au schéma.

Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)

Le projet est conforme au PU. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, quant à lui, prescrit un cadre bâti de 1 à 3 étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen; ce qui correspond au projet proposé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1192363107

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-18) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko) la construction d'un bâtiment multifamilial de 22 logements

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 , le projet de résolution (PP-18) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone H11-08 prévues à l'article 3.5.1 et de l'article 7.96 du règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un bâtiment multifamilial:

1. Dont le nombre de logements est de 22, alors que le maximum autorisé est de 8 logements;
2. dont la largeur de l'entrée charretière est de 4,82 mètres, alors que le maximum autorisé est de 3,5 mètres.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-26 13:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363107**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-18) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko) la construction d'un bâtiment multifamilial de 22 logements

CONTENU**CONTEXTE**

Le terrain à l'angle du boulevard Shevchenko et de la rue Robert portant le numéro de lot 1 500 619 est vacant depuis plusieurs années. Ayant déjà accueilli une station-service, ce site est localisé au cœur d'un boulevard urbain où plusieurs terrains ont été redéveloppés au cours des dernières années. La réglementation en vigueur permet de subdiviser le lot en deux afin d'y construire 2 bâtiments multifamiliaux (isolés ou jumelés) contenant chacun 8 logements (pour un total de 16 logements).

Or, le propriétaire du terrain propose plutôt de construire un bâtiment multifamilial de 22 unités sur un seul lot. Le bâtiment proposé contrevient à certaines normes prescrites par le règlement de zonage numéro 2098, soit :

1. le nombre de logements est de 22, alors que le maximum autorisé sur un lot est de 8 logements;
2. la largeur de l'entrée charretière est de 4,82 mètres, alors que le maximum autorisé est de 3,5 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 , le projet de résolution (PP-18) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone H11-08 prévues à l'article 3.5.1 et de l'article 7.96 du règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un bâtiment multifamilial:

1. Dont le nombre de logements est de 22, alors que le maximum autorisé est de 8 logements;
2. dont la largeur de l'entrée charretière est de 4,82 mètres, alors que le maximum autorisé est de 3,5 mètres.

JUSTIFICATION

À sa séance du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet sous conditions, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- Ø **Considérant** que le projet est limité à une seule entrée charretière et une seule allée de circulation menant à un stationnement en sous-sol;
- Ø **Considérant** que la circulation automobile s'effectue par la rue Robert et élimine les manœuvres effectuées directement sur le boulevard Shevchenko;
- Ø **Considérant** que le projet contribuerait à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;
- Ø **Considérant** que le projet présente une organisation fonctionnelle de qualité, au regard notamment du stationnement et des accès;
- Ø **Considérant** qu'il n'y a aucune case de stationnement à l'extérieur; limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur urbain;
- Ø **Considérant** que les cases de stationnement sont localisées en sous-sol et que l'espace extérieur à l'arrière du bâtiment est récupéré pour y créer une cour commune aménagée de verdure;
- Ø **Considérant** que le lot est pourvu d'un front bâti continu au lieu d'être fragmenté en deux;
- Ø **Considérant** que l'implantation de deux bâtiments sur le terrain ferait en sorte que les distances de terrain disponibles seraient plus courtes; ce qui conduirait obligatoirement à élever le bâtiment par rapport à la rue afin de réduire les longueurs des rampes d'accès qui conduisent les véhicules au sous-sol. Il en résulterait des logements difficilement accessibles, puisque des escaliers seraient nécessaires pour accéder aux logements;
- Ø **Considérant** que le toit ayant une superficie supérieure à 300 mètres carrés est composé de matériaux blancs; limitant ainsi l'effet d'îlot de chaleur urbain;
- Ø **Considérant** que le projet est pourvu de 30 supports à vélo extérieurs afin de promouvoir les transports actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement (ci-après SAD)

Le projet est conforme au SAD. L'une des modifications suggérées, soit celle d'augmenter de 6 le nombre de logements (22 sur un potentiel de 16), a un impact sur la densité de construction prévue dans divers documents de planification montréalais. En effet, le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal prescrit un seuil moyen minimal de densité résidentielle de 60 logements à l'hectare brut, alors que le projet proposé représente 126 logements à l'hectare brut.

Aucun seuil maximal de densité résidentielle n'est indiqué au SAD. Le projet est donc conforme au schéma.

Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)

Le projet est conforme au PU. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prescrit un cadre bâti de 1 à 5 étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen; ce qui correspond au projet proposé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-20



Dossier # : 1192363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 janvier 2020 à 19 h 30;

Attendu que des modifications ont été apportées au premier projet de résolution;

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (LAS-0041), le second projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), malgré les articles 2.1.1.d), 2.1.2.1.i), 2.1.2.1.m) et le chapitre 5 du règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes des zones C12-19 et C12-56 et les articles 5.3.6, 5.3.7.c), 5.5.4.1, 5.5.7.1, 5.6.2.2.1.1, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.5.3.2, 6.1.7.1, 6.2.5.1, 6.2.6.1, 7.77.9, 7.80.1, 10.1.10.1.1 a), 10.1.10.1.1.k) 10.1.10.2, 10.1.10.3 a), 10.2.1.2, 10.2.2.1 et 10.2.2.2.1 du règlement de zonage numéro 2098:

1. La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 1 449 396;
2. la démolition de deux bâtiments commerciaux situés sur le lot numéro 1 449 670;
3. la démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 1 449 598;
4. la construction d'un bâtiment sur les lots numéros 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (bâtiment A) dont l'usage serait une habitation multifamiliale mixte qui inclurait une résidence pour aînés et les services aux résidents, des unités de soins, des logements privés et des commerces;
5. la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 1 449 396 (bâtiment B) dont l'usage serait une habitation multifamiliale qui inclurait des logements sociaux et communautaires.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-01-29 16:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1192363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 3 février 2020 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 18 février 2020;
Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

D'adopter avec conditions, en vertu du règlement n° LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-17 11:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), la démolition de quatre (4) bâtiments commerciaux et la construction de deux (2) habitations multifamiliales

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'arrondissement a effectué une réflexion visant à créer des milieux de vie le long du boulevard Newman. Deux secteurs de haute densité, soit le Quartier Angrignon Est (QAE) et le Quartier Angrignon Ouest (QAO) ont été conçus selon les principes de TOD. Depuis, le QAE a exercé un attrait considérable qui s'est exprimé par la construction d'environ 2 000 logements sur un potentiel de plus de 2 700 logements. Au courant de la dernière année, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a noté une augmentation de l'intérêt pour le développement des terrains dans le secteur du QAO. Dans ce dernier secteur, environ 2 850 logements sont prévus. Dans ce contexte, DEVLASALLE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, a fait l'acquisition des lots numéros 1 449 396, 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 du cadastre du Québec situés à l'angle du boulevard Newman et de la rue Léger et souhaite les redévelopper. Ces lots, anciennement occupés par des concessionnaires automobiles, seraient redéveloppés à des fins résidentielles avec une faible occupation commerciale.

Une demande de projet particulier a été déposée le 31 janvier 2019 afin de réaliser ce projet immobilier. Ce projet, non conforme à la réglementation de zonage, mais respectant les objectifs du Plan d'urbanisme, peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (LAS-0041).

Site

Le site se trouve dans le cadran nord formé par l'intersection du boulevard Newman et de la rue Léger. Il est composé des lots numéros 1 449 396, 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598. Les bâtiments existants sur ces lots occupent les adresses suivantes : le 2225 Léger, le 7311 Newman, le 7315 Newman et le 7227 Newman. Des concessionnaires automobiles occupaient ces bâtiments, mais ont cessé depuis la fin de 2018 leurs activités. Le site est un îlot de chaleur et les bâtiments d'un étage n'ont aucun intérêt patrimonial et architectural.

Le site est bordé au nord-ouest par un secteur industriel dont les terrains immédiatement adjacents accueillent Énergir et des condos industriels. Au nord-est, le site est adjacent à un

centre de serveurs. L'accès à ce centre de serveur se fait par une allée de circulation qui longe le site du projet résidentiel et permet de rejoindre le boulevard Newman. Le reste du site est ceinturé par le boulevard Newman au sud-est et la rue Léger au sud-ouest. De part et d'autre de ces axes routiers, on retrouve des terrains voués à un redéveloppement immobilier similaire à celui du présent projet mais ceux-ci sont actuellement occupés à des fins commerciales.

Le contexte de planification

Le terrain à développer est localisé dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest. Il est avantageusement situé près de la station de métro Angrignon, du parc Angrignon et du Bois-des-Caryers. Constitué principalement de bâtiments commerciaux, l'arrondissement a apporté en 2010 des modifications au plan d'urbanisme ainsi qu'au règlement de zonage et au règlement sur les P.I.I.A. afin de permettre la réalisation d'un TOD (Transit Oriented Development).

En accord avec les principes d'aménagement du TOD qui consistent entre autres à densifier à proximité des équipements de transport collectif, les paramètres de zonage, notamment la hauteur, le coefficient d'occupation du sol (COS) et les usages ont été modifiés afin de permettre une occupation plus dense du secteur. Des dispositions spéciales ont été ajoutées afin de prévoir certaines particularités propres à ce type de développement et assurer la qualité architecturale.

Enfin, le chapitre 15 du règlement LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été ajouté afin d'assurer la qualité architecturale des projets dans le secteur. Le chapitre 15 est organisé autour des objectifs suivants :

- a. Mettre en valeur des terrains sous-utilisés le long du boulevard Newman;
- b. créer une nouvelle image contemporaine et assurer une meilleure qualité architecturale des bâtiments de part et d'autre du boulevard Newman;
- c. assurer la compatibilité du développement avec le milieu résidentiel existant;
- d. favoriser la diversité de l'offre résidentielle tout en assurant une densification du secteur.

Le projet

Le projet consiste à détruire les 4 bâtiments existants afin de construire environ 1 004 logements ainsi que des locaux commerciaux sur 2 lots. Le nombre maximum de logements a été établi à 1 054 logements. En effet, le nombre de logements pourrait varier si le volet commercial du projet n'est pas réalisé ou s'il est réalisé en partie. Le nombre de logements pourrait aussi varier en fonction de l'optimisation des types de logement par rapport au marché immobilier. Les logements seraient répartis dans 2 bâtiments. Les usages commerciaux seraient situés à l'étage et au rez-de-chaussée du bâtiment à l'angle du boulevard Newman et de la rue Léger.

Usages

Le projet, dans sa version la plus récente, prévoit la construction d'environ 1 004 logements répartis comme suit :

- o 356 logements pour aînés
- o 24 unités de soins
- o 303 condos
- o 225 logements locatifs
- o Environ 96 logements sociaux et communautaires
- o Environ 79 logements abordables d'initiative privée

Le projet inclut 2 810 mètres carrés de superficie commerciale répartis comme suit :

- o 2 335 mètres carrés pour une clinique médicale (au premier étage de la résidence pour aînés)
- o 475 mètres carrés pour une garderie (au premier étage de la résidence pour aînés)
- o 138 mètres carrés pour une pharmacie

La résidence pour aînés accueillera également les services exclusifs aux résidents.

L'aménagement d'espaces communs est prévu dans la cour intérieure du volet privé du projet. Ces espaces seraient situés au niveau du 1^{er} sous-sol et seraient à la disposition des occupants du volet privatif (résidence pour aînés, condos, immeuble locatif).

Une entente entre la Ville et les promoteurs est à conclure afin d'assurer la construction de logements sociaux et abordables. Cette entente devrait prévoir la cession du lot numéro 1 449 396.

Les logements sociaux seront construits sur un lot distinct, mais partageraient une entrée charretière avec le volet privatif. Les logements abordables seraient répartis dans l'ensemble du volet privatif du projet.

Aménagement du site

Le stationnement des véhicules serait localisé en grande partie au niveau du sous-sol (879 cases sur deux niveaux de stationnement) et seulement 27 cases seraient aménagées dans deux (2) aires de stationnement extérieures situées au niveau du sol. Cette répartition permettra de limiter les cases de stationnement extérieures et favoriser le verdissement du site tout en donnant accès à des cases de stationnement facilement accessibles pour les visiteurs. Les aires de stationnement en sous-sol sont aménagées en continuité entre les bâtiments.

Trois (3) accès aux aires de stationnement sont prévus dans le volet privé du projet, soit un accès sur le boulevard Newman et deux accès sur la rue Léger. Des débarcadères et des espaces de livraison sont prévus pour chaque partie de bâtiment et les allées de circulation sont aménagées afin de permettre l'ensemble des manœuvres sur le site. Le nombre d'entrées charretières est minimisé sur Newman afin de limiter l'impact sur la circulation.

Deux (2) espaces sont prévus afin d'entreposer les matières résiduelles les jours de collecte. Ils sont également conçus afin que les camions puissent faire leur manœuvre de façon sécuritaire sur le site.

Comme les stationnements intérieurs seront aménagés en continu entre les bâtiments, la plantation se fera en grande partie sur la dalle. Afin de s'assurer de la survie des arbres, un détail particulier de plantation a été conçu pour prévoir 10 m³ de terre par arbre et garantir une profondeur de 600mm sur l'ensemble du site.

Un espace tampon du côté nord-ouest du site et du côté nord-est du site entre la limite de lot et le bâtiment est prévu. L'espace tampon vise à assurer une saine cohabitation avec les zones industrielles avoisinantes.

Place civique et parc

Une place civique d'environ 750 m² sera aménagée à l'angle du boulevard Newman et de la rue Léger. Elle permettra de dégager l'espace à cette intersection et offrira un espace en continuité avec l'aménagement du domaine public.

Une bande de 1 954,2 mètres carrés sera cédée à la Ville pour l'aménagement d'un parc linéaire. Ce parc permettra d'augmenter le retrait des bâtiments par rapport à la rue et d'y aménager des îlots de verdure.

Un réseau de sentiers piétons est prévu dans le projet et il permettra de relier les divers espaces aménagés, notamment la place civique, la cour intérieure et le parc linéaire. Le réseau de sentier sur le site sera éclairé afin de sécuriser les déplacements et favorisera la perméabilité sur l'ensemble du site.

Volumétrie

La hauteur des bâtiments et de leurs diverses parties variera de 9 à 16 étages. La base des bâtiments sera marquée de manière à créer un basilaire continu au niveau de la rue. Des retraits sont prévus aux étages supérieurs afin de briser la masse des bâtiments. Les bâtiments de plus grande hauteur encadreront le boulevard Newman. La hauteur des bâtiments diminue en s'approchant des secteurs industriels au nord.

Ensoleillement

L'étude d'ensoleillement sera déposée lors de la première demande de permis de construction.

Impact éolien

L'étude d'impact éolien sera déposée lors de la première demande de permis de construction.

Développement durable/stratégie de mobilité

Une stratégie de développement durable et de mobilité est prévue dans le projet. Elle inclut les éléments suivants :

- o Deux cases pour des voitures électriques en autopartage à l'usage exclusif des résidents de la résidence pour aînés;
- o Deux cases de stationnement seront offertes gratuitement à un organisme d'autopartage;
- o une station de vélo en libre-service;
- o 10% des cases de stationnement d'une partie de bâtiment abritant une copropriété pourront recevoir des bornes électriques qui pourront être achetées par les copropriétaires;
- o une structure capable de soutenir un toit végétalisé;
- o des toitures ayant une membrane blanche;
- o l'aménagement d'un toit vert;
- o un verdissement important du site.

Le projet tablera également sur la proximité de la station de métro et des commerces ainsi que sur la desserte en transport en commun du boulevard Newman.

Phasage

La réalisation du volet privé du projet comprendra 5 phases de développement:

Phase1 : construction de la première phase du stationnement intérieur, des commerces et de la première phase de la résidence pour personnes aînées

Phase 2 : construction des unités locatives

Phase 3 : construction de la deuxième et dernière phase du stationnement intérieur et d'une partie des condos

Phase 4 : construction de la deuxième et dernière phase de condos

Phase 5 : construction de la deuxième et dernière phase de la résidence pour aînés

1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après SAD)

Le projet est conforme au SAD. Le terrain est situé sur le boulevard Newman; un pôle d'activités commerciales intermédiaire.

Le projet répond à l'orientation suivante :

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet.

En effet, l'implantation d'une clinique médicale et d'une garderie est complémentaire à l'activité commerciale dans le secteur. De plus, la construction des logements aura pour effet d'augmenter le bassin de consommateurs potentiels de biens et de services. Le projet aura donc pour effet de préserver l'activité économique tout en permettant l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif. À cet effet, l'étude réalisée en 2009 dans le cadre du changement au plan d'urbanisme a permis de déterminer la compatibilité de ce type de développement immobilier.

De plus, le projet est situé dans un secteur où la grande affectation est "activités diversifiées". Ce type d'affectation inclut la fonction résidentielle. Le projet permettra de soutenir une intensification et une diversification des activités urbaines tout en respectant les caractéristiques du milieu.

Des mesures de mitigation des nuisances sont également prises pour réduire les nuisances soit le respect des normes SCHL pour le bruit et l'implantation d'espace tampon entre le site et les terrains à vocation industrielle.

Le projet est situé sur un site identifié parmi les secteurs prioritaires de densification et parmi les secteurs à transformer d'une aire TOD. Le projet a une densité brute de 302 logements par hectare. Il respecte ainsi la densité minimale prévue au Schéma d'aménagement de 110 logements par hectare brute.

Enfin, le projet permettra de répondre aux objectifs de verdissement et de réduction des îlots de chaleur du SAD en éliminant en grande partie des aires d'entreposage des véhicules des concessionnaires automobiles. Des mesures supplémentaires sont prises dont :

- a. Inclure deux cases pour des voitures électriques en autopartage à l'usage exclusif des résidents de la résidence pour aînés;
- b. proposer un emplacement pour aménager 2 cases de stationnement qui seront offertes à un organisme d'autopartage;
- c. proposer un emplacement pour aménager une station de vélo en libre-service;
- d. aménager 10% des cases de stationnement d'une partie de bâtiment abritant une copropriété pour recevoir des bornes électriques qui pourront être achetées par les copropriétaires.

Le projet permettra également de soutenir une offre résidentielle diversifiée, répondant aux besoins de l'ensemble des ménages (locatif, résidence pour aînés, condos, logement social et abordable).

L'aménagement d'un parc linéaire devant le projet ainsi que les autres mesures décrites précédemment permettront de réduire la dépendance à l'automobile et favoriser les déplacements actifs en plus d'améliorer le verdissement du site.

2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur d'activités diversifiées. Ce type d'affectation inclut les usages résidentiels. De plus, le projet est conforme aux prescriptions du secteur 10-T5 :

Affectation	Situation prévue dans le projet
Secteur diversifié	Commerce et résidentiel (conforme)
Prescription secteur 10-T5	Situation prévue dans le projet
Bâti de trois à seize étages hors-sol;	9 à 16 étages
Taux d'implantation au sol moyen ou élevé	Conforme au taux d'implantation (aucune modification à l'existant)

Le site est identifié comme un secteur à transformer dans le plan d'urbanisme et respecte le seuil minimum moyen de densité résidentielle. Le site est dans un secteur prioritaire de densification.

3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après Zonage)

Un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble est nécessaire (ci-après P.P.C.M.O.I.), puisque le projet déroge à certaines dispositions du règlement de zonage. Les tableaux ci-dessous précisent ces dérogations pour chaque volet du projet.

Éléments visés · Volet privatif (bâtiment A)	Article du règlement de zonage visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée
Marge latérale min.	Grille	3 m	2,5 m
Hauteur min.	Grille	3 étages ou 12 mètres	2 étages et ±7 mètres
Nombre logements par bâtiment max.	Grille	150	908 logements ±50 unités (selon notre simulation 886 logements seraient possibles, en vertu du règlement ajout de 22 logements)
COS min.	Grille	1,65	Après la construction de la phase 1 le COS sera de 1,28. Suite à la construction des autres phases le projet sera conforme au COS.
Rapport bâtiment/terrain min.	Grille	0,30	Après la construction de la phase 1 le rapport bâtiment/terrain sera de 0,14. Suite à la construction des autres phases le projet sera conforme au rapport bâtiment/terrain.

Dimensions des cases de stationnement	5.3.6	2,5 m de large X 5,5 m de profond ou 2,5 m X 6,0 m si parallèle à l'allée de circulation 2,7 m de large si obstrué d'un côté 3,0 m de large si obstrué des deux côtés	Des cases pour petits véhicules seraient autorisées. Ces cases mesureraient 2,3 m X 4,6 m. Elles représenteraient 6 % des cases du projet (55 cases).
Accès au stationnement	5.3.7.c)	Tout espace de stationnement doit communiquer directement avec la rue, ou via une ruelle ou un passage privé conduisant à la rue publique	Une servitude permettrait d'aménager un accès sur le boulevard Newman
Nombre d'entrées charretières	5.5.4.1 et 6.1.5.3.2	2 entrées charretières maximum	3 entrées charretières sont requises. Un développement de plein droit permettrait théoriquement la construction de 12 entrées charretières. De plus, une entrée serait partagée avec le logement social
Pourcentage de maçonnerie	5.6.2.2.1.1	Chacun des murs d'un bâtiment d'habitation doit être constitué de maçonnerie dans une proportion minimale de quatre-vingt pour cent (80 %)	Les façades ne donnant pas directement sur une rue seraient constituées d'un pourcentage minimum de maçonnerie de 50 %. Les bases des bâtiments (les 3 premiers étages) seraient constituées d'un pourcentage minimum de maçonnerie de 80 %.
Localisation espace de chargement	6.1.1	Doit être situé en cour arrière pour un usage résidentiel	En cour latérale ou dans la cour intérieure pour le résidentiel
Nombre de cases de stationnement pour les usages commerciaux	6.2.5.1	Les exigences quant au nombre minimum de cases de stationnement devant desservir chaque usage sont spécifiées par rapport à la superficie brute de plancher de chaque établissement.	15 % de réduction serait appliqué à la superficie brute de chaque établissement commercial afin de soustraire les éléments suivants du calcul: les circulations verticales (ascenseurs et escaliers), les vides techniques, les espaces de rangement, les espaces dédiés à la mécanique ainsi que les salles de bain. Le calcul

Nombre d'espace de chargement	6.2.6.1	1 espace de chargement par établissement commercial	serait donc fait sur la superficie nette. 1 espace de chargement pour l'ensemble des usages commerciaux dans une partie de bâtiment
Aménagement le long des lignes arrière	6.1.7.1	<ul style="list-style-type: none"> · un écran végétal d'une hauteur minimale d'un mètre vingt (1,20 m), d'une densité supérieure à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) et composé d'au moins cinquante pour cent (50 %) de conifères; · un (1) arbre par huit (8) mètres de ligne de lot arrière. 	Lorsqu'une ligne électrique ne permet pas la plantation d'arbre le long d'une ligne arrière, les arbres prévus devront être plantés ailleurs en cour arrière.
Système de climatisation	7.77.9	Un système de climatisation intégré devra être implanté dans le bâtiment.	Les unités de climatisation individuelles seraient dissimulées sur les balcons par un écran.
Superficie maximale des résidences pour personnes âgées dans la zone C12-56	7.80.1	25 000 m ² max	38 000 m ² Après discussion avec le requérant la superficie a été portée à 38 000 m ² plutôt que 35 000 m ² pour permettre la réalisation de logements supplémentaires pour aînés advenant l'impossibilité d'implanter l'un ou l'autre des usages commerciaux prévus.
Clôture entre un parc et un bâtiment résidentiel	5.5.7.1	Une clôture est obligatoire dans une zone dont l'affectation principale est «communautaire » adjacent à un terrain situé dans une zone dont l'affectation principale est « habitation »	Absence de clôture entre le terrain cédé à des fins de parc et la propriété privée afin d'assurer la qualité de l'interface.
Localisation d'une enseigne	10.1.10.1.a)	L'enseigne doit être installée à plat sur le mur de la façade principale du bâtiment ou sur une marquise (mais jamais sur les deux à la fois);	L'enseigne peut être installée sur n'importe quelle façade du bâtiment
Enseigne détachée du bâtiment	10.1.10.2	Enseigne détachée autorisée	Une enseigne détachée serait prohibée
Dimension des enseignes et nombre autorisé dans un	10.2.1.2	1 enseigne maximum 1 m ² maximum	2 enseignes maximum par partie de bâtiment

bâtiment multifamilial			10 m ² maximum par enseigne pour une résidence pour aînés et 1 m ² pour tout autre usage de la classe H4.
Localisation des enseignes, nombre d'enseignes et dimensions de certaines enseignes commerciales	10.2.2.1	<p>Le nombre d'enseignes est limité à 2 par bâtiment.</p> <p>Le nombre d'enseignes rattaché au bâtiment est limité à 1 par établissement commercial.</p> <p>Lorsqu'un commerce est situé au deuxième :</p> <p>i) L'enseigne doit être localisée au-dessus ou à proximité d'une fenêtre desservant le local du commerce ou du bureau;</p> <p>ii) la superficie maximale permise est de trois virgules cinq (3,5) mètres carrés et la hauteur maximale est de un (1) mètre.</p> <p>iii) dans le cas d'un établissement commercial localisé au deuxième étage et ayant une façade commerciale située en façade latérale ou en façade arrière d'un bâtiment, l'enseigne doit être localisée au deuxième étage sur la façade principale du bâtiment.</p>	<p>2 enseignes rattachées au bâtiment par commerce sont autorisées</p> <p>L'enseigne peut être localisée au rez-de-chaussée ou au deuxième étage, peu importe la localisation de l'enseigne</p> <p>La superficie maximale est de 5m² par enseigne</p>
Superficie maximum d'une enseigne rattachée au bâtiment	10.2.2.2.1	Dans le cas d'une enseigne rattachée au bâtiment, la superficie de l'affichage est établie à zéro virgule soixante-quinze mètre carré (0,75 m ²) pour chaque mètre linéaire de longueur du mur de façade de l'établissement commercial.	Maximum 5 m ² par enseigne commerciale

Éléments visés · Logement social (bâtiment B)	Article du règlement de zonage visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée
---	-------------------------------------	--------------------------	---------------------

Nombre de cases de stationnement	6.1.5.1	1,25 case par logement 120	0,25 case par logement 24 Suite aux discussions avec le requérant et à l'étude des projets de logement sociaux dans l'arrondissement, le ratio de cases de stationnement par logement a été ajusté de 0,5 à 0,25 afin d'assurer la faisabilité du volet social du projet.
Pourcentage de maçonnerie	5.6.2.2.1.1	Chacun des murs d'un bâtiment d'habitation doit être constitué de maçonnerie dans une proportion minimale de quatre-vingt pour cent (80 %)	Les façades ne donnant pas directement sur une rue seraient constituées d'un pourcentage minimum de maçonnerie de 50 %. Les bases des bâtiments (les 3 premiers étages) seraient constituées d'un pourcentage minimum de maçonnerie de 80 %.
Localisation espace de chargement	6.1.1	Doit être situé en cour arrière pour un usage résidentiel	En cour latérale pour le résidentiel
Système de climatisation	7.77.9	Un système de climatisation intégré devra être implanté dans le bâtiment.	Les unités de climatisation individuelles seraient dissimulées sur les balcons par un écran.
Aménagement le long des lignes arrière	6.1.7.1	un écran végétal d'une hauteur minimale d'un mètre vingt (1,20 m), d'une densité supérieure à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) et composé d'au moins cinquante pour cent (50 %) de conifères; un (1) arbre par huit (8) mètres de ligne de lot arrière.	Lorsqu'une ligne électrique ne permet pas la plantation d'arbre le long d'une ligne arrière, les arbres prévus devront être plantés ailleurs en cour arrière.
Dimensions des cases de stationnement	5.3.6	2,5 m de large X 5,5 m de profond ou 2,5 m X 6,0 m si parallèle à l'allée de circulation 2,7 m de large si obstrué d'un côté 3,0 m de large si obstrué des deux côtés	Des cases pour petits véhicules seraient autorisées. Ces cases mesureraient 2,3 m X 4,6 m. Elles totaliseraient 6% des cases de stationnement totales du projet.

Localisation d'une enseigne	10.1.10.1.1a)	L'enseigne doit être installée à plat sur le mur de la façade principale du bâtiment ou sur une marquise (mais jamais sur les deux à la fois);	L'enseigne peut être installée sur n'importe quelle façade du bâtiment
Enseigne détachée du bâtiment	10.1.10.2	Enseigne détachée autorisée	Une enseigne détachée serait prohibée
Dimension des enseignes et nombre autorisé dans un bâtiment multifamilial	10.2.1.2	1 enseigne maximum 1 m ² maximum	2 enseignes maximum pour identifier un usage H4 sur une partie de bâtiment 10 m ² maximum par enseigne pour une résidence pour aînés et 1 m ² pour tout autre usage de la classe H4.
Localisation des enseignes, nombre d'enseignes et dimensions de certaines enseignes commerciales	10.2.2.1	Le nombre d'enseignes est limité à 2 par bâtiment. Le nombre d'enseignes rattaché au bâtiment est limité à 1 par établissement commercial. Lorsqu'un commerce est situé au deuxième: i) L'enseigne doit être localisée au-dessus ou à proximité d'une fenêtre desservant le local du commerce ou du bureau; ii) la superficie maximale permise est de trois virgules cinq (3,5) mètres carrés et la hauteur maximale est de un (1) mètre. iii) dans le cas d'un établissement commercial localisé au deuxième étage et ayant une façade commerciale située en façade latérale ou en façade arrière d'un bâtiment, l'enseigne doit être localisée au deuxième étage sur la façade principale du bâtiment.	2 enseignes rattachées au bâtiment par commerce seraient autorisées L'enseigne peut être localisée au rez-de-chaussée ou au deuxième étage, peu importe la localisation de l'enseigne La superficie maximale est de 5m ² par enseigne
Superficie maximum d'une enseigne	10.2.2.2.1	Dans le cas d'une enseigne rattachée au bâtiment, la	Maximum 5 m ² par enseigne commerciale

rattachée au bâtiment	superficie de l'affichage est établie à zéro virgule soixante-quinze mètre carré (0,75 m ²) pour chaque mètre linéaire de longueur du mur de façade de l'établissement commercial.	
-----------------------	--	--

Éléments visés	Article du règlement LAS-0014 visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée
· P.I.I.A. (bâtiments A et B)			
Assujettissement au P.I.I.A. d'une démolition	2.1.1.d)	Tout certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un bâtiment à l'exception des bâtiments énumérés à l'article 2.1.4 paragraphe e).	La démolition des bâtiments existants ne serait pas assujettie au P.I.I.A. L'ajout de cette dérogation est nécessaire afin de ne pas assujettir la démolition au P.I.I.A.. Cette dérogation est complémentaire à celles déjà prévues (dérogations aux articles 2.1.2.1.i et m).
Exigence pour une démolition	2.1.2.1.i) et m)	i) un rapport signé et scellé d'un architecte sur la valeur patrimoniale de l'immeuble m) un relevé technique, effectué par une personne qualifiée, identifiant tous les matériaux composant les murs, le toit, les planchers et la fondation.	Un rapport sur la valeur patrimoniale ne sera pas exigé Un relevé technique ne sera pas demandé
Assujettissement au P.I.I.A. d'une démolition	Chapitre 5	Les objectifs et les critères du présent chapitre s'appliquent à toute demande de certificat d'autorisation pour une démolition d'un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle à l'exception des bâtiments mentionnés au paragraphe e) de l'article 2.1.4.	La démolition des bâtiments existants ne serait pas assujettie au P.I.I.A. L'ajout de cette dérogation est nécessaire afin de ne pas assujettir la démolition au P.I.I.A.. Cette dérogation est complémentaire à celles déjà prévues (dérogations aux articles 2.1.2.1.i et m).

4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après P.I.I.A.)

Les demandes de permis nécessaires aux différentes phases de réalisation du projet sont soumises à l'approbation du P.I.I.A. chapitres 15, 27 et 28. Le projet ne serait pas soumis au chapitre 5 qui concerne la démolition des bâtiments.

5. Conformité au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041

Le projet doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Conforme
Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins	Conforme
Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Conforme
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire	Conforme
Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés	Conforme
Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés	Conforme
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement	Sans objet
La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet au regard notamment du stationnement et des accès doit être visée	Conforme
La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres.	Conforme

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (LAS-0041), le projet de résolution (PP-17) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 449 396 (rue Léger), 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (boulevard Newman), malgré les articles 2.1.1.d), 2.1.2.1.i), 2.1.2.1.m) et le chapitre 5 du règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré la grille des usages et normes des zones C12-19 et C12-56 et les

articles 5.3.6, 5.3.7.c), 5.5.4.1, 5.5.7.1, 5.6.2.2.1.1, 6.1.1, 6.1.5.1, 6.1.5.3.2, 6.1.7.1, 6.2.5.1, 6.2.6.1, 7.77.9, 7.80.1, 10.1.10.1.1 a), 10.1.10.2, 10.2.1.2, 10.2.2.1 et 10.2.2.2.1 du règlement de zonage numéro 2098:

1. La démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 1 449 396;
2. la démolition de deux bâtiments commerciaux situés sur le lot numéro 1 449 670;
3. la démolition d'un bâtiment commercial situé sur le lot numéro 1 449 598;
4. la construction d'un bâtiment sur les lots numéros 1 449 670, 1 449 417, 1 449 599 et 1 449 598 (bâtiment A) dont l'usage serait une habitation multifamiliale mixte qui inclurait une résidence pour aînés et les services aux résidents, des unités de soins, des logements privés et des commerces;
5. la construction d'un bâtiment sur le lot numéro 1 449 396 (bâtiment B) dont l'usage serait une habitation multifamiliale qui inclurait des logements sociaux et communautaires.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 décembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Ø **Considérant** que le projet de construction est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041;

Ø **Considérant** l'engagement du requérant de permettre la réalisation de près de 100 logements sociaux et communautaires en cédant le lot numéro 1 449 396 et d'inclure au projet 79 logements abordables d'initiative privée;

Ø **Considérant** l'engagement du requérant, en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), à décontaminer, aménager, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc, une bande de terrain bordant le boulevard Newman, d'une superficie de 1 954,2 m² et correspondant à 9,17 % de la superficie du site, telle que montrée au plan de l'annexe A de la présente résolution et à verser l'équivalent de 0,83% de la valeur du site sous forme de somme compensatoire;

Ø **Considérant** que le projet permettrait la création d'un milieu de vie complet et intégré;

Ø **Considérant** la stratégie de verdissement et de mobilité qui contribueront à la qualité du projet;

Ø **Considérant** la mixité de typologie, de mode de tenure et d'usages qui contribueront à la qualité du projet;

Ø **Considérant** que le projet permet de rationaliser les circulations sur le site;

Ø **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;

Ø **Considérant** que le projet contribuerait au dynamisme commercial du secteur;

Ø **Considérant** que le projet permet la mise en valeur à des fins résidentielles et commerciales de terrains sous-utilisés par des concessionnaires automobile;

Ø **Considérant** que le projet permet la réduction des îlots de chaleur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. assemblée publique de consultation;
5. adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-12-20

**Dossier # : 1202363013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m ² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C11-18 prévus à l'article 3.5.1 et les articles 6.2.5.1.a), c), h) et k) du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de cinq cent vingt-sept mètres carrés (527 m²) à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation, aux conditions suivantes:

1. Les cours latérales doivent faire l'objet d'un aménagement paysager;
2. dix-sept (17) cases de stationnement doivent être aménagées le long de la façade principale du bâtiment;
3. l'allée de circulation doit avoir six virgule sept mètres (6,7 m);
4. une bordure de béton ou autres matériaux de maçonnerie dont la hauteur et la largeur sont d'au moins quinze centimètres (15 cm) doit délimiter l'espace de stationnement le long de la rue Thierry;
5. l'espace résiduel entre la bordure limitant l'espace de stationnement et le trottoir de la rue Thierry doit faire l'objet d'un aménagement paysager;
6. un minimum d'un (1) arbre aux cinq mètres (5 m) doit être planté dans les zones soumises à un aménagement paysager;
7. un minimum de treize (13) unités de stationnement pour vélos doit être prévu sur le site;
8. un plan d'aménagement paysager doit être déposé avant l'entrée en vigueur du projet particulier.

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter avec conditions, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-20) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et no 1 501 120 (rue Thierry), l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de 527 m ² à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation

CONTENU

CONTEXTE

La demande a pour objectif d'autoriser un centre de conditionnement physique, de type «Crossfit», dans une zone qui ne permet que du commerce de détail et de service (C1). Il s'agit de l'entreprise «Crossfit LaSalle», qui se situe actuellement dans un secteur industriel, au 8112, rue Jean-Brillon. Le requérant se trouve dans l'obligation de déménager dans une zone autorisant le commerce artériel léger (C3).

Dans le cadre de ses activités, Crossfit LaSalle souhaite s'implanter au bâtiment commercial situé sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry). Un réaménagement intérieur est prévu, mais l'enveloppe extérieure restera telle quelle. Le bâtiment a été construit en 1970 avec 24 cases de stationnement en cour avant. Par la suite, un ajout d'un deuxième étage sur une partie du bâtiment a été autorisé. Aucune case de stationnement supplémentaire n'a été fournie. Actuellement, les occupations du bâtiment sont les suivantes: un salon de coiffure, un dépanneur et des bureaux professionnels. De plus, un local de 687 mètres carrés est actuellement vacant.

La présente demande consiste à aménager 527 mètres carrés du local vacant afin d'y occuper le centre de conditionnement physique et de musculation. Pour ce faire, deux dérogations sont nécessaires :

- Autoriser la classe d'usage «centre de conditionnement physique et de musculation» du groupe d'usages C3 ;
- autoriser une dérogation au nombre de cases de stationnement.

Le site actuel ne comporte aucune végétation et le stationnement empiète sur le domaine public. Par conséquent, l'aménagement du site sera bonifié par les éléments suivants :

- Aménagement paysager dans les cours latérales;
- aménagement d'une bordure à la limite avant du stationnement avec un aménagement paysager jusqu'au trottoir;
- dans les zones de verdissement: un minimum d'un (1) arbre aux 5 mètres;

- ajout de stationnements à vélos sur le site (environ 13).

En contrepartie, le projet dérogera au nombre minimal de cases de stationnement requises. En effet, 17 cases seraient fournies alors que 46 cases sont requises.

1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après appelé SAD)

Le projet semble conforme au SAD. Le terrain est situé sur la rue Thierry, dans un secteur d'affectation résidentielle. Ce type de secteur inclut non seulement de l'habitation, mais aussi du commerce, du bureau et de l'équipement récréatif, culturel ou institutionnel.

2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après appelé PU)

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur résidentiel. Ce type d'affectation inclut aussi les commerces comme vocation complémentaire.

3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après appelé Zonage)

Éléments visés	Article du règlement de zonage visé	Norme actuelle au zonage	Situation souhaitée par le requérant
Usage	3.5.1	Usage c1 (COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE) autorisé à l'exception des commerces de détail de marchandises d'occasion et les prêteurs sur gage	Centre de conditionnement physique et de musculation (usage C3 COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER) 4.2.3.1.e) xv)
Nombre de cases de stationnement	6.2.5.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « C1 » et « C3 » 6.2.5.1.a) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.c) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.h) 1 case/23 m ² 6.2.5.1.k) 1 case/20 m ²	Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « commerce C1 et C3 » n'est pas fourni : -Nombre de cases requises : 46 -Nombre de cases fournies : 17

4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après appelé PIIA)

La demande de permis pour l'implantation d'un centre de conditionnement physique et de musculation n'est pas soumise à l'approbation de PIIA, puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

5. Conformité au règlement sur les PPCMOI LAS-0041

Élément de conformité	
Le projet doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Conforme

Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins	Conforme
Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Non applicable : C'est un changement d'usage dans un bâtiment existant. Malgré tout, l'aménagement paysager du site et la sécurité piétonne ont été optimisés.
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire	
Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés	
Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés	
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement	
La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet au regard notamment du stationnement et des accès doit être visée	
La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres.	

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-XX) visant à autoriser, sur les lots numéros 1 501 034 et 1 501 120 (rue Thierry), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C11-18 prévus à l'article 3.5.1 et aux articles 6.2.5.1.a), c), h) et k) du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation d'une partie du bâtiment d'une superficie maximale de cinq cent vingt-sept mètres carrés (527 m²) à des fins de centre de conditionnement physique et de musculation, aux conditions suivantes:

1. Les cours latérales doivent faire l'objet d'un aménagement paysager;
2. dix-sept (17) cases de stationnement doivent être aménagées le long de la façade principale du bâtiment;
3. l'allée de circulation doit avoir six virgule sept mètres (6,7 m);
4. une bordure de béton ou autres matériaux de maçonnerie dont la hauteur et la largeur sont d'au moins quinze centimètres (15 cm) doit délimiter l'espace de stationnement le long de la rue Thierry;
5. l'espace résiduel entre la bordure limitant l'espace de stationnement et le trottoir de la rue Thierry doit faire l'objet d'un aménagement paysager;
6. un minimum d'un (1) arbre aux cinq mètres (5 m) doit être planté dans les zones soumises à un aménagement paysager;
7. un minimum de treize (13) unités de stationnement pour vélos doit être prévu sur le site;

8. Un plan d'aménagement paysager doit être déposé avant l'entrée en vigueur du projet particulier.

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 février 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager du site est bonifié;
- Ø CONSIDÉRANT que l'occupation prévue est limitée à une superficie du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'est apportée à l'enveloppe du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que le local est vacant depuis de nombreuses années;
- Ø CONSIDÉRANT que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1202363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-21) visant à autoriser, dans le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur (lot numéro 1 930 424), tous les usages de la classe d'usages « industrie légère »

De refuser, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-21) visant à autoriser, dans le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur (lot numéro 1 930 424), tous les usages de la classe d'usages « industrie légère ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 09:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I., le projet de résolution (PP-21) visant à autoriser, dans le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur (lot numéro 1 930 424), tous les usages de la classe d'usages « industrie légère »

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur a été construit en 2010. L'entreprise qui occupait le bâtiment pour fabriquer des tapis a fait faillite il y a quelques années, notamment en raison de la forte compétition générée par le commerce électronique. Le bâtiment est vacant depuis environ deux ans et les propriétaires tentent de louer ou de vendre leur actif depuis plus d'un an. Aucune entreprise ne s'est manifestée jusqu'à tout récemment, alors que le groupe financier Industrielle Alliance aimerait se porter acquéreur, mais à certaines conditions. Voici l'état de la situation.

La zone (I08-46) où est localisé le bâtiment est particulière en ce sens que les usages spécifiquement permis sont ceux de « entreprise manufacturière » et de « atelier de fabrication et de réparation (autre qu'automobile) ». Seules les entreprises qui exercent l'un de ces deux usages sont autorisées à s'y installer. Tous les autres usages de la classe d'usages « industrie légère », incluant l'entreposage, y sont prohibés. Ce choix avait été fait par l'arrondissement afin de favoriser l'arrivée d'industries de fabrication qui emploient un nombre important de travailleurs, comparativement aux industries axées sur l'entreposage qui ont besoin de beaucoup d'espaces, mais qui génèrent peu d'emplois. L'arrondissement voulait également limiter le camionnage de transit dans le secteur exacerbé par la présence d'une industrie axée sur l'entreposage de biens. Avant de faire l'acquisition de l'immeuble, Industrielle Alliance exige que les contraintes d'usages reliées au site soient modifiées. Ceci ferait en sorte que tous les usages de la classe d'usages « industrie légère » seraient autorisés pour le bâtiment en question.

Or, le secteur LaSalle-Ouest dans lequel s'insère le bâtiment est un secteur déstructuré en transition. Plusieurs groupes d'usages sont présents dans le secteur (habitation, commerce, industrie, communautaire) et la cohabitation ne s'effectue pas toujours sans heurt. Une réflexion sur la planification du secteur LaSalle-Ouest sera d'ailleurs entreprise par l'arrondissement dans un avenir rapproché afin de concevoir un plan d'action pour améliorer la cohabitation des diverses fonctions urbaines.

Cette planification devra tenir compte des intentions du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Dans un avenir rapproché, le design de l'échangeur Saint-Pierre, qui constitue le lien

routier entre l'autoroute 20 et la route 138, sera revu au même titre que l'échangeur Turcot. L'emplacement et la configuration des entrées et sorties de la route 138 sur le territoire laSallois seront potentiellement modifiés, ce qui aura des conséquences majeures sur la dynamique territoriale dans ce secteur. L'arrondissement de LaSalle fait partie des discussions concernant la reconfiguration de l'échangeur et de la route 138, mais encore à ce jour aucune décision n'a été prise à ce sujet. La planification du secteur Ouest n'ira de l'avant qu'à la suite de l'annonce officielle du MTQ.

À cela s'ajoute une réflexion présentement en cours avec la Ville de Montréal et PME-MTL Grand Sud-Ouest sur le potentiel de consolidation, de développement et de transformation des activités industrielles pour le corridor industriel qui longe le canal de Lachine dans les arrondissements de LaSalle, Le Sud-Ouest et Verdun. Encore là, des décisions restent à être prises quant à la vocation future des activités dans le secteur industriel dont fait partie le bâtiment situé au 480, avenue Lafleur.

Au final, il existe plusieurs incertitudes par rapport à l'avenir du secteur dans lequel s'insère le bâtiment en question, puisque plusieurs chantiers majeurs sont présentement sur la table. Des décisions qui auront des impacts significatifs sur le secteur seront prises à court terme. Le fait qu'une industrie, dont les activités sont basées sur l'entreposage, puisse venir s'implanter à court terme dans le secteur peut mettre en péril le développement à long terme de ce territoire névralgique pour l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Refuser, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-21) visant à autoriser, dans le bâtiment localisé au 480, avenue Lafleur (lot numéro 1 930 424), tous les usages de la classe d'usages « industrie légère ».

JUSTIFICATION

À sa séance du 11 février 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes:

- **Considérant** que le secteur industriel de l'arrondissement se porte bien avec un taux de vacance très bas. Le taux de disponibilité direct de l'espace industriel à LaSalle est de 1,64% comparativement à 3,00% pour le Grand Montréal;
- **Considérant** qu'il s'agit du seul bâtiment industriel de plus de 100 000 pieds carrés à louer/vendre à LaSalle et que la demande est soutenue pour ce type d'immeuble dans le marché du Grand Montréal;
- **Considérant** que l'arrondissement a restreint l'usage "entreposage" par un amendement en 2006;
- **Considérant** que l'arrondissement a spécifiquement permis certains usages industriels afin de permettre la fabrication de tapis en 2008;
- **Considérant** que la création d'emplois générés par une industrie axée sur l'entreposage serait nettement inférieure comparativement aux emplois industriels qu'un tel bâtiment pourrait générer pour un autre usage;

- **Considérant** que le camionnage qui serait occasionné par le changement d'usage du bâtiment n'est pas compatible avec les autres usages du secteur (résidentiel, commercial et communautaire);
- **Considérant** que l'arrondissement veut revoir la planification du secteur LaSalle -Ouest à court terme et que le changement d'usage risquerait de mettre en péril le redéveloppement du secteur;
- **Considérant** que la vocation du secteur sera portée à être revue suite à la reconfiguration des accès à la route 138;
- **Considérant** qu'un exercice est présentement en cours pour analyser le potentiel de consolidation, de développement et de transformation des activités industrielles dans le secteur industriel qui longe le canal de Lachine à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1207151001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 87, 1ère Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 87, 1ère Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-17 17:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207151001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 87, 1ère Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné que plusieurs personnes ayant un handicap ont besoin d'un espace pour stationner leur véhicule près de leur résidence et que celui déjà en place n'est plus suffisant, la direction des Travaux publics, demande l'installation d'un espace pour personne handicapé devant le 87, 1ère Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-17

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1207151005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 771 A, rue Gagné dans l'arrondissement de LaSalle.

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 771 A, rue Gagné dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA08 20 0450.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-19 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207151005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 771 A, rue Gagné dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA08 20 0450 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA08 20 0450 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 771 A, rue Gagné dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-19

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1202363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2020

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 08:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2020 (voir liste en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Janvier 2020

Coût de base pour permis : 25 \$ X 3 certificats = 75 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 490 \$
Total : = 565 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19

**Dossier # : 1202363015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement d'un escalier menant au rez-de-chaussée et situé en cour avant et l'empiètement d'un escalier situé en cour avant et menant à l'étage du bâtiment situé aux 395 et 397, 8e Avenue

D'autoriser une occupation permanente du domaine public aux 395 et 397, 8e Avenue, afin de permettre l'empiètement d'un escalier menant au rez-de-chaussée et situé en cour avant, sur une superficie de zéro virgule un (0,1) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 10 janvier 2020 préparé par monsieur Michel Laferrière, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 9151 (OP-30011696325).

D'autoriser une occupation permanente du domaine public aux 395 et 397, 8e Avenue, afin de permettre l'empiètement d'un escalier situé en cour avant et menant à l'étage, sur une superficie de zéro virgule trois (0,3) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 10 janvier 2020 préparé par monsieur Michel Laferrière, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 9151 (OP-30011696325).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-21 09:05**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement d'un escalier menant au rez-de-chaussée et situé en cour avant et l'empiètement d'un escalier situé en cour avant et menant à l'étage du bâtiment situé aux 395 et 397, 8e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public", stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du Conseil via une demande d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification LAS-0121, un certificat d'autorisation est délivré.

Dans ce cas, le remplacement des escaliers en cour avant a fait l'objet d'une demande de permis de transformation numéro 3001696325. En se référant au certificat de localisation préparé par Michel Laferrière, arpenteur-géomètre le 16 juillet 2009, portant la minute 5915, on constate qu'une seule marche de l'escalier existant menant à l'étage empiète sur le domaine public.

Le nouvel escalier empiètera également sur le domaine public, mais pour une superficie plus élevée. Cette augmentation de l'occupation du domaine public vise à ajouter une marche dans la volée de l'escalier, afin que celui-ci soit conforme au CNB 2010. De plus, visé par la même demande de permis, un escalier menant au rez-de-chaussée sera ajouté. Cet escalier créera une nouvelle occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser une occupation permanente du domaine public aux 395 et 397, 8e Avenue, afin de permettre l'empiètement d'un escalier menant au rez-de-chaussée et situé en cour avant, sur une superficie de zéro virgule un (0,1) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 10 janvier 2020 préparé par monsieur Michel Laferrière, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 9151 (OP-30011696325).

Autoriser une occupation permanente du domaine public aux 395 et 397, 8e Avenue, afin de

permettre l'empiétement d'un escalier situé en cour avant et menant à l'étage, sur une superficie de zéro virgule trois (0,3) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 10 janvier 2020 réparé par monsieur Michel Laferrière, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 9151 (OP-30011696325).

JUSTIFICATION

1. La forme de l'escalier est conforme aux critères et aux objectifs du règlement sur les P.I.I.A.;
2. L'empiétement ne nuit pas aux services publics;
3. Une demande de permis de transformation est en suspens (TR3001696325).

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0121, le tarif applicable est le suivant:

Frais d'étude: 350 \$

Certificat d'autorisation: 50 \$

Des frais annuels équivalant à 15 % par année de la valeur du domaine occupé, sujet à un minimum annuel de 100 \$ seront exigés, tel que spécifié à l'article 12 du règlement numéro LAS-0121 établissant les tarifs et abrogeant le règlement numéro LAS-0007.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-02-19



Dossier # : 1206360002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-02-25 09:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206360002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-24

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines